

La Révolution prolétarienne

REVUE BIMENSUELLE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

DANS CE NUMÉRO :

UNE BELLE FIGURE -- UNE ÉPOQUE

LETTRES DE MARIE GUILLOT

(Suite et fin)



Le Bilan de M. Peyrouton en Tunisie

par Jean LOUBET



Réponse à Duret : Les "Remèdes" à la crise

par R. LOUZON



LES DÉCLARATIONS CONTRE LA GUERRE ET L'UNION SACRÉE

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois 10 fr.
Six mois 20 »
Un an 40 »

EXTERIEUR

Trois mois 13 fr.
Six mois 26 »
Un an 50 »

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne*
54, rue du Château-d'Eau, Paris-10^e

PERMANENCE :

Tous les soirs, de 18 à 19 heures

Téléph. : BOTzaris 21-02

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS

notre compte chèques postaux :
Révolution Prolétarienne 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 220

(10 avril 1936)

Une belle figure. — Une époque :

LETTRES DE MARIE GUILLOT (Suite et fin).

En Tunisie : LE BILAN DE M. PEYROU-
TON J. LOUBET.

Renaissance du syndicalisme

Questions de la Quinzaine : Incompatibilités
renforcées. — La guerre : A propos d'une
« mise au point » ; Deux mots à Pérignon. M. CHAMBELLAND.

Exploits de sectaires : Le conflit des Muni-
cipaux parisiens. Un article sous le bois-
seau TAUZIN.

Réponse à Duret : Les « remèdes » à la
crise R. LOUZON.

Faits et Documents

Les déclarations contre la guerre et l'union
sacrée : Le Syndicat de l'Enseignement du
Rhône. — Le Syndicat des Métaux du
Chambon-Feugerolles. — Appel aux jeun-
es. — L'Association internationale des
travailleurs. — Le Comité de Vigilance de
Caen. — Comité de Vigilance de Saint-
Quentin.

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

*De faire prédominer dans les syndi-
cats l'esprit de classe sur l'esprit
de tendance, de secte ou de parti,
afin de réaliser le maximum d'ac-
tion contre le patronat et contre
l'Etat ;*

*De participer à l'œuvre d'éduca-
tion syndicale en procédant à l'exa-
men des problèmes pratiques et
théoriques posés devant le mouve-
ment ouvrier, et en préconisant la
formation de Cercles d'études syn-
dicales ;*

*De maintenir vivant le précepte
de la Première Internationale,
d'après lequel l'émancipation des
travailleurs ne sera l'œuvre que des
travailleurs eux-mêmes.*

Collection de la « *Révolution Prolétarienne* »

PRÉCIS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

par J. F. HORRABIN
traduit de l'anglais par J. PÉRA
(45 CARTES)

Prix : 9 francs QUATRIÈME MILLE

DEUX ANS D'INDOCHINE

UN FLEUVE DE SANG

UNE BROCHURE

Prix : UN franc

Expédiés franco contre un mandat en-
voyé à notre compte de chèques postaux :
Révolution Prolétarienne, 54, rue du Châ-
teau-d'Eau, Paris-10^e (Compte n° 734-99
Paris).

LETTRES DE MARIE GUILLOT

(Suite et fin)

24 janvier 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 24 janvier 1915.

Chère amie (1),

Lafosse, de l'*Ecole Emancipée*, me dit que Monatte lui a écrit dernièrement qu'il était mobilisé. Est-ce vrai ?

Alors, pourquoi n'êtes-vous pas venue ? N'auriez-vous pas reçu ma réponse ? Ou me serais-je assez mal expliquée pour que vous ne compreniez pas que je vous attendais ?

Faites-moi un petit mot de réponse.

Amitiés, et à Monatte aussi.

Marie GUILLOT.

29 janvier 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 29 janvier 1915.

Chers amis,

...Cette affaire (2) est destinée à faire grand bruit dans nos milieux. Et je voudrais que les Parisiens *restants* marchent à fond comme l'auraient fait les absents — ceci pour l'honneur et l'avenir de notre fédération. Les Marseillais vont ouvrir le feu dans l'*E. E.* : j'y fais l'exposé des faits et quelques réflexions. Lorient y fera sans doute part de l'action fédérale et de la suite de l'affaire et Bûcheron (Murgier, connaissez-vous ?) va lancer là-dedans quelques coups de hache. Ce n'est pas trop tôt : je me dévorais d'ennui de les voir sommeiller tous, quasiment...

C'est ça, on attendra une Parisienne destinée à « s'embourguignonne » quand ce sera le moment. Amitiés à tous deux.

Marie GUILLOT.

15 février 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 15 février 1915.

Cher ami,

Je n'ai rien reçu encore de votre femme. Mais, sans doute, ne tardera-t-elle pas à arriver; elle sait bien que je l'attends et que je serai très contente de la voir.

...Lorient m'écrit qu'il va, ce jeudi, faire une démarche avec Jouhaux auprès de Sembat, pour Julia Bertrand et pour l'*E. E.* : dame Censure a bien laissé passer le premier article sur Julia Bertrand, mais elle a dévoré les deux pages qui formaient la partie la plus importante de l'affaire dans le deuxième article — dame, les gars n'y sont pas en belle posture...

J'endure mal ma solitude depuis cette satanée guerre ; avant, je m'y trouvais bien, en repos, pour compenser l'excès de travail de la propagande ; maintenant, je m'y ronge en songeant à tous nos pauvres camarades. On travaille tant qu'on peut pour oublier; mais nos pertes sont si dures qu'on y arrive mal.

J'ai reçu une protestation de l'U.D. du Rhône dans le sens de la vôtre. Ça va, mais c'est un peu entortillé. J'aurais voulu leur répondre, mais je ne sais plus leur adresse nouvelle.

(1) Lettre adressée à Mme Monatte.

(2) L'affaire Julia Bertrand.

Bonne poignée de main; abrutissez-vous avec la meilleure humeur possible, hélas !

Marie GUILLOT.

25 février 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 25 février 1915.

Cher ami,

Je crois bien que votre femme a « soupé » des *plaisirs* de la campagne : elle craint d'en goûter de nouveau; c'est pourquoi, sans doute, je ne la vois pas paraître, ni elle, ni son écriture. Je n'ose lui écrire parce qu'elle pourrait bien penser qu'elle est assez grande pour savoir ce qu'elle doit faire.

Dites-lui bien que je serai très heureuse de la recevoir; et que malgré mes airs de vieille ourse mal léchée, je ne suis point trop mauvaise fille. Elle serait ici libre comme le grand air; ce n'est pas moi qui la contrarierai dans ses habitudes, ni dans ses goûts.

Que devenez-vous à la caserne ? Pas encore général ?

Cordial bonjour.

Marie GUILLOT.

18 août 1915.

Sceaux, mardi 18 août 1915.

Cher ami,

Vous devez vous impatienter.

Voici déjà un petit morceau à vous mettre sous la dent.

Vous connaissez la résolution Jouhaux (voir *B.S.*) votée par 80 sur 114.

Celle de Merrheim a eu 30 voix. Nous n'avons pas voulu nous rallier à celle de la majorité.

Vous aurez cette deuxième résolution bientôt : Merrheim la fait imprimer et m'en enverra.

Je vous écrirai le détail depuis Chalons sur notre réunion et sur celle de la C.G.T. — et sur ce que nous croyons qui se fera.

Vous savez que les provinciaux qui sont cinq jours à Paris n'ont pas de temps libre.

Je vous serre amicalement la main.

Marie GUILLOT.

16 septembre 1915.

Chalon, 16 septembre 1915.

Cher ami,

Je deviens aussi oublieuse qu'un chien courant...

J'ai reçu votre lettre à St-Martin. Elle m'a fait le plus grand plaisir. Mais Lafosse venait de m'assassiner avec le français C. M. !! Vous pensez si j'étais à l'aise de pondre dans ce nid-là. Il a fallu s'exécuter pour notre *Ecole émancipée*, il n'avait rien d'autre. J'ai bûché, ...oublié tous les amis, puis détalé en vitesse à Marseille, où j'ai lu votre lettre à Lafosse — s'pèce de « bureaucrate ». Je n'ai pas eu l'esprit de prendre votre nouvelle adresse. Hélène Brion me dit que Merrheim et autres sont rentrés contents (3). Tant mieux...

On n'a pas parlé des débats en France, à ce qu'il me paraît. Je n'ai vu que l'annonce d'une

(3) Rentrés de Zimmerwald.

réunion à Berne. L'avez-vous, de quelque part ?

Quand je serai redevenue la vieille ourse tapie tranquillement en sa tanière, je vous écrirai plus longuement...

Amicale poignée de main.

Marie GUILLOT.

6 octobre 1915.

6 octobre 1915.

Cher ami,

...Vous savez que je dévore toujours mon os : organisation syndicale des femmes; je porte la discussion dans l'*Ecole Emancipée* avec l'espoir d'intéresser quelques institutrices et instituteurs à la question. J'ai écrit à Mme Roulet (de la Ligue d'act. fém. de Lyon, U.D.) de vouloir bien y expliquer ce qu'ils ont fait et espèrent faire à Lyon. Si vous recevez l'*E. E.*, me direz ce que vous en pensez. Je battraï sur ce fer... jusqu'à ce qu'il se réchauffe! Ça sera long — ça ira même un peu plus loin que la fin de la guerre; mais il ne faut pas laisser dormir la question par crainte de refroidissement.

Savez-vous ce que devient Dumoulin ?

Je bâche comme une misérable pour la partie scolaire de l'*E. E.* Croyez pas que, à court de collaborateurs, ils m'ont assassinée avec le Français (oui) cours moyen. J'en sue sang et eau.

C'est tout le neuf que je connais, pour l'instant.

Encore un tué à Saint-Martin; je tremble tous les jours d'apprendre la mort d'un des nôtres, encore...

Marie GUILLOT.

12 octobre 1915.

St-Martin-d'Auxy, 12 octobre 1915.

Cher ami,

J'ai peu de confiance en l'action, dites-vous. En l'action présente, oui. Vous dites : « Si... on avait marché depuis le début, si les partis d'avant-garde n'avaient pas été égarés. »

Oui, oui, c'est vrai.

Mais nous sommes à maintenant. Et il n'y a guère à faire. Si la guerre s'arrête avant l'hiver, c'est que l'argent manquera; n'y comptons guère. Si on passe l'hiver, on passera le printemps, à moins de famine quelque part qui obligera l'un ou l'autre à céder. Et on ne passera pas plus loin que l'été, je le crois, pour cette raison : les cultivateurs, ceux qui restent, font grève, les terres incultes sont nombreuses, par force, parce que les hommes sont trop rares, les femmes exténuées et non préparées à certains travaux très rudes, trop rudes pour elles. Le prix du blé est extravagant en Amérique (dame, c'est la Saint-Profit). Comme la situation est identique partout, gare l'an prochain, si les cultivateurs ne sont pas là pour faire des blés de printemps. Une deuxième année semblable (juillet est le terme) ce serait la *faim* partout. Et c'est ce qui les arrêtera tous.

Notre propagande n'arrivera qu'en deuxième ou troisième ligne, pour la bonne raison que nous avons trop peu de temps pour l'étendre — et presque pas de moyens. La propagande est une affaire de beaucoup d'années. Dans des cas comme celui-ci, elle ne peut rien donner. Il aurait fallu que des bataillons soient là, prêts à partir, lorsque la guerre a éclaté. Et les petites escouades, toutes petites, avouez-le, d'avant la guerre ont fondu, lors de la déclaration de guerre, comme beurre au soleil. Il en reste juste assez pour relever le moral des révolutionnaires inconscients et conserver intactes nos espérances d'avenir.

C'est pour cela que j'ai agi avec les camarades :

pour l'avenir à garantir, sans nul espoir pour le présent.

Les forces morales contraires à la sauvagerie diminuent d'influence à mesure que la guerre dure et s'étend : plus de ménagements, les forces brutales s'étalent. J'ai entendu un soldat retour du front (métallurgiste) disant que les officiers (Artois) ordonnent de tuer les prisonniers et que des sapeurs passent derrière les fantassins pour achever les blessés. Ceci en wagon, plein de femmes et un homme. J'ai protesté en les termes que vous pensez. Deux femmes seulement m'ont approuvée; une troisième n'a rien dit. Les autres ont dit : « On fait bien, ils en ont assez fait, qu'on le leur rende ! »

Vous voyez le résultat de la « chauffe ». Rien à attendre du moral. Seul le point de vue *matériel* fera cesser ces horreurs. Et ensuite, quand nous pourrions parler, nous *devrions* faire la campagne « antichauffe ». Gare au nationalisme latent. Les âneries pullulent déjà dans nos journaux scolaires; il nous faudra faire effort, nous autres, pour qu'ils se nettoient rapidement et pour que l'enfance ne soit pas empoisonnée comme elle l'est pour l'instant, comme elle le fut après 70. Ah ! le sentimentalisme, ce qu'on en tire quand on sait l'exploiter...

Et nous, nous parlons raison, et on nous enlève la parole en public. Nous ne faisons peur qu'un peu, juste assez pour qu'on ne nous coffre pas, guère de plus; on a plus peur des terres incultes et des fermes abandonnées que de notre action — pour l'instant.

C'est plus tard qu'on craindra nos paroles, parce que nous pourrions convaincre de crime tous ceux qui ont préparé cette boucherie, et parce que les responsabilités seront lourdes, en tous pays.

Il me semble...

Dites-lui (à votre femme) dès que la vie lui sera dure, — l'hiver sera terrible — qu'elle peut revenir ici. Je serai très contente de la voir. Malgré mon « ourserie », mon mutisme et ma brutalité de paroles. — dame, je dis tout net ce que je pense, sans en remâcher plus long, la méchanceté n'est pas mon fort — je suis encore supportable. Et elle aura moins d'ennui et de travail que cet été : le hasard voudra peut-être bien que je ne me démolisse pas la jambe droite et le bras gauche, pour faire pendant à la jambe gauche et au bras droit qui clochèrent en été, pour son plus grand ennui.

Cordiale poignée de main.

Marie GUILLOT.

29 octobre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 29 octobre 1915.

Cher ami,

...J'ai écrit à Merrheim à propos d'Hélène Brion. Celle-ci se plaignait à moi de la méfiance que lui témoigne Merrheim. Je lui répondis que Merrheim se défiait non parce qu'elle est une femme et militante (ce qu'elle supposait), mais parce qu'il l'avait toujours vue contre lui au Comité confédéral. J'ai recopié ça pour Merrheim. Il ne m'a pas paru anti-féministe. L'est-il ?

Je ne connaissais pas l'affaire Saumonneau. Assurément, dès qu'ils sentent du sérieux, les maîtres étendent la patte. Je me demande ce qu'ils tenteront contre Merrheim et les autres. Oseront-ils ?

J'ai bien la brochure de Zurich, je l'ai lue en gros seulement; je suis tellement courbée sous le travail avec ce sale « français ». Je la verrai de près dès que j'aurai une minute. J'en ai demandé 100 à H. B.

Lafosse m'en promet 40 des nôtres. On les écouterait bien...

— Que devient Léo ? Elle n'a plus le temps

d'écrire. Ça doit lui avoir remis un peu le cœur d'avoir retrouvé Paris, car elle est campagnarde à la mode parisienne : deux mois, c'est beaucoup. Les chemins lui brûlaient les semelles, comme à moi les rues de Paris... Elle était scandalisée du peu d'estime que je professe pour Paris... Dame ! l'air pur de nos montagnes. Mais il y a heureusement un Paris travailleur, et on le plaint d'être enfermé dans ce cimetière.

Cordialement.

Marie GUILLOT.

4 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 4 novembre 1915.

Cher ami,

...J'apprends qu'il se forme une *Bataille* aux lieu et place de la *Bataille Syndicaliste*. Qu'est-ce que ce remplaçant ? Syndicaliste ? Hélène Brion me dit avoir voté contre son envoi au front, ainsi que Merrheim (au Comité d'Action) — eux seuls — pourquoi ? elle ne me le dit pas. Parce qu'il est douteux ou seulement organe du Comité d'Action — ou de la C.G.T. majoritaire. Qu'est-ce ?

La Saône-et-Loire ? Il y a des bons, de-ci de-là. Difficile de les rejoindre en ce moment.

Le seul important serait le secrétaire adjoint de la Fédération socialiste, un jeune professeur d'E.P.S. : Nouvelle, guesdiste enragé — politiquement actif seulement jusqu'ici. J'ai vu hier un des nôtres : Simon (instituteur), de Lessard-le-National, par Chalon (lui envoyer tout ce qui se rapporte à la *Vie*, pour essayer) qui me dit que Nouvelle (blessé une fois dans le Nord, évacué malade des Dardanelles, en congé maintenant), commence à entrevoir une autre action que la politique et qu'il tâche (Simon) de l'amener à nous. Il lui a envoyé notre brochure. Je vais lui demander l'adresse — si vous la désirez — je vais faire parvenir à S... la brochure de Suisse et celle de Racowski pour qu'il l'envoie à N... Je crois que S... réussira mieux que moi auprès de N..., son oreille est moins teintée que la mienne, comprenez-vous ? Moi, j'y passerai après, car je connais N..., je l'ai rencontré au groupe soc. de Chalon dont je suis. Mais reviendra-t-il ? Il pourrait nous conter de l'intéressant. Avec lequel voulez-vous entrer en relation ; tous deux sont bons, mais Simon est déjà âgé (50 ans) et persuasif ; gagné à nous et au P.S. en même temps, il ferait bien quelque chose, il connaît des militants. J'écrirai à l'un d'eux, si vous voulez — Simon plutôt. Par lui, vous entreriez peut-être en relations avec Nouvelle (j'avais eu espoir un moment de faire abonner N... à la *V.O.* ; mais il n'était pas encore assez mûr).

Voyez et prévenez-moi. Je ne peux guère par moi-même : je suis très isolée ; je peux par les amitiés et les camaraderies que je puis déclencher.

Amicalement.

Marie GUILLOT.

P.-S. — La majorité des syndiqués *instituteurs* sont avec nous. Pour les autres, il n'y a que du sommeil à la Bourse du travail de Chalon. Mâcon *idem*. A Montceau, Merzet et Meulien sont classés « têtes rouges » par les politiques : Bouveri, etc., et mal vis parce que... trop indépendants ! Il y a une petite masse syndicaliste qui commençait à pointer avant la guerre : tous les jeunes. Où sont-ils ? Hélas ! Il faut attendre après la guerre. ...Après la guerre, je continuerai à pousser P.U. D. dans notre sens : aux Congrès d'abord, comme je l'avais déjà fait à Chalon — puis à Montceau où j'ai poussé une pointe à Merzet (pointe syndicaliste) avec l'approbation de deux jeunes de la salle (que je ne connaissais pas). J'essaierai aussi auprès des militants quand je m'occuperai des femmes. Mais ce sera dur... autant soulever une mon-

tagne. Il y avait pourtant une gauche à Chalon. Je verrai si elle existe encore après la guerre : à la développer ou la faire renaître. A présent, rien de possible, trop de dispersion.

6 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 6 novembre 1915.

Cher ami,

Lisez l'intéressant — ci-joint — relatif au travail des femmes. Retournez-le moi, je veux l'envoyer à Dumoulin, puis le conserver pour en parler dans l'*Ecole Emancipée*.

Voilà donc le fameux Comité dont me parlait Hélène Brion ; « notre » comité, disait-elle. Je comprends pourquoi, maintenant.

C'est formidable, quel soufflet à la C.G.T.

Mon pauvre ami, ces imbéciles-là nous préparent de tristes jours, s'ils continuent ainsi. Il me semblait bien comprendre, d'après tout ce que je lissais, que les bourgeoises avançaient la patte. Ça c'est encore de leur ressort, égalité de salaires. Mais elles ne s'en tiendront pas là.

Je suis inquiète pour l'avenir en constatant que la C.G.T. est si aveugle.

Vous me retournerez ça, hein ?

Amicalement.

Marie GUILLOT.

P.-S. — Je précise ce que je crains. Vous vous souvenez de l'article que j'écrivis dans l'*Equité* — toujours au sujet de l'organisation syndicale féminine — vous en avez le brouillon. Lazarette Frier, alors à la rédaction de l'*Equité*, me dit que des camarades femmes en avaient discuté et qu'Hélène Brion avait soutenu qu'il fallait créer des syndicats féminins indépendants des masculins — et me demandait mon avis. Je répondis. Depuis, vous remarquerez que rien n'a été répondu dans l'*Equité*. Si quelque chose se décidait dans notre sens, le clan Marianne Rauze aurait entretenu la discussion. Hélène Brion, comme secrétaire adjointe de notre Fédération et déléguée au C.C. de la C.G.T., doit donner au Conseil des femmes — dont elle est — des avis écoutés. Cela aboutira à l'essai de création de syndicats féminins indépendants qui, même rattachés à la C.G.T., seront sous l'influence des Comités mi-bourgeois du Conseil des femmes. Est-ce désirable ? Les dirigeants de la C.G.T. seront-ils aveugles jusqu'au bout ? Ne se décideront-ils pas pendant qu'il est temps ? En reste-t-il d'assez actifs — assez libres d'autres tracas pour s'occuper de cette question, et capables d'avoir une influence sur les « têtes » actuelles de la C.G.T., pour les faire réfléchir et les pousser à agir comme à Lyon ?

7 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 7 novembre 1915.

Cher ami,

Voici la suite.

Connaissez-vous Mme Duchêne ?

Comment se fait-il que le groupe soit à la Bourse du Travail. Bâtiment municipal, n'est-ce pas ? Et elles y ont droit ?

L'affaire en soi est bonne. Le mal, c'est que la C.G.T., par parti pris animal, ait ignoré les femmes — et l'action à mener pour et par les femmes. C'est formidable qu'un organisme ouvrier ait un pareil dédain de l'ouvrière. A quel degré de sauvagerie nous perchons encore ! Les Allemands, réputés antiféministes, sont moins bornés que notre C.G.T.

Ma foi, tant pis, s'ils ne veulent rien voir, ce qui ne se fera pas avec eux se fera contre eux. Et malheureusement dans un sens qui différera assez longtemps de la lutte de classe...

...Je savais bien qu'il y avait des « jeunes » à Montceau. Un peu avant la guerre, nous commençons à nous préoccuper d'eux et nous voulions

entrer en relations avec eux. Et puis... Ça sera pour plus tard.

Je crois qu'en 1914 c'était, non pas Nouvelle, mais un de Montceau, ex-député de Digoin — Merle (Charolles) qui était secrétaire — ou bien un Mungier (près Chalon) que je connais aussi. Je vais essayer de savoir au juste.

Si Nouvelle doute, Bretin nage à flot dans la « défense nationale ». Rien à faire de lui. Enfin, j'essaierai de savoir par Simon ce qu'il en est en ce moment.

J'enverrai nos brochures à Futin, et à quelques autres dont j'essaierai de me souvenir. Nous avons 100 « Congrès de Zimmerwald » achetées par notre Fédération...

Je vous parlerai un autre jour plus en détail de la V.O. C'est : 1° très courageux; 2° très intéressant, à cause des renseignements; 3° on va faire une descente à la V.O., soyez-en sûr.

Bonne poignée de main.

Marie GUILLOT.

P.-S. — Avez-vous besoin d'argent ?

14 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 14 novembre 1915.

Cher ami,

Voici la lettre promise. Vous l'aurez peut-être avant le mandat-lettre envoyé en même temps. Vous comprendrez le pourquoi des ratures (trop de voyages aller et retour).

J'ai envoyé mes 100 « Zimmerwald ». J'ai écrit Simon, Futin (son ancienne adresse). Si je peux le retrouver, ce serait lui l'âme de la minorité : vieux militant connu, a failli se faire coffrer au début de la mobilisation. Peut-être est-ce lui ou Munier qui ont envoyé une brochure à L...

S'il me répond, je lui demande de se mettre en campagne, s'il ne l'est déjà.

Je dis à L... (4) de s'informer de lui. Et si Futin ne répond pas, par suite d'autre adresse ou de perte de lettres, je lui écris dès réception de la réponse de L...

On s'informe des jeunes de M... J'ai vu jeudi Julie R... et Mme M... On va écrire à l'un d'eux pour retrouver les autres. Je demande aussi noms et adresses à L... On concentrera tout ça...

Bonne poignée de main.

Marie GUILLOT.

19 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 19 novembre 1915.

Cher ami,

Je vous ai envoyé 10 francs et une lettre avec dedans incluse une lettre de Lagelée.

Ci-joint une de Simon.

Et la copie de la réponse (5) que je fais au Comité intersyndical qui m'envoie des papiers pour que je lui prête mon concours.

Alors, Rosmer est repris.

C'est la solution douce. Briand est un sire à main de velours lorsqu'il y sent son intérêt. Pourvu qu'on ne reverse pas ce pauvre R... au service armé.

J'ai envoyé de l'argent à la Vie (moi et deux camarades). Je pense qu'il y a là quelqu'un. Je demande deux autres Vie et commandez-en une troisième pour Simon.

Le tirage est à combien ? Ou bien, les numéros sont-ils arrêtés, ou pas tous envoyés ? Julie R... n'a rien eu. La cause ?

(4) Lagelée, aujourd'hui décédé, qui fut, après la guerre, secrétaire de l'Union des Syndicats, de la Haute-Saône et, ensuite, maire de Ronchamp.

(5) Le document suit.

Si on pouvait avoir des « Vie », on en achèterait bien quelques-unes.

Amitiés.

Marie GUILLOT.

Réponse à propos de l'organisation syndicale des femmes

Chers camarades,

J'ai lu avec attention les papiers que vous m'avez envoyés. Le but que vous poursuivez est bon, il faudrait, en effet, que pour le même rendement la femme reçoive le même salaire que l'homme, il faudrait que les femmes soient syndiquées.

Mais je crois que, d'une façon générale, vous ne réussirez pas.

Dans quelques corporations, là où les hommes, s'ils sont syndiqués en grande partie, resteront en nombre prépondérant, ils imposeront leurs conditions à l'employeur.

Là où les femmes domineront, les hommes subiront les conditions de l'employeur.

Mais, dites-vous, que les femmes se syndiquent. Organisons une campagne de réunions, d'articles de journaux, de distributions de tracts, etc...

Bien. Quel sera le résultat ? Est-ce ainsi que vous avez formé vos syndicats d'hommes ? Est-ce en aussi peu de temps et dans des conditions aussi anormales ?

J'ai essayé, dans le centre de Chalon-sur-Saône, avant la guerre. J'ai pu voir les difficultés : les réunions ne rendent rien et elles donnent l'éveil aux patrons qui terrorisent les femmes par la menace du renvoi. Cette œuvre de syndicalisation de la femme demande à être préparée avec soin et menée sans bruit, avec lenteur et persévérance, en province du moins.

Et le moment est mal choisi : les femmes sont trop inquiètes, trop meurtries, il faut attendre.

Je sais que c'est dur à avaler, mais quoi, tout se paye. On a dédaigné longtemps de syndiquer les femmes; maintenant, on en ressent la nécessité urgente. On veut rattraper le temps perdu. Le proverbe dit qu'il ne se rattrape pas.

Les ouvriers ressentiront les conséquences de leur négligence et de leur sot dédain.

Vous savez combien c'est long et difficile de syndiquer les hommes. Considérez que les femmes sont encore moins au courant de l'exploitation capitaliste et de la nécessité pour l'ouvrier de se protéger contre elle.

Il faudra très, très longtemps pour amener les femmes au syndicat.

Vous entreprenez cette œuvre dans de mauvaises conditions. J'en crains l'échec.

Et je sais que pour la Saône-et-Loire, ce n'est guère le moment. J'ai arrêté mon travail à la déclaration de guerre à cause de l'impossibilité d'y intéresser les femmes dévorées d'inquiétudes plus immédiates. Je n'ai pas pu le reprendre depuis, j'attends la fin pour tâter de nouveau le terrain.

Je ne peux pas vous aider utilement maintenant; ce serait perdre du temps et gâcher l'avenir.

Recevez...

Marie GUILLOT.

P.-S. — Si vous ne recevez rien de Saône-et-Loire, j'essaierai de vous avoir les renseignements que vous demandez; prévenez-moi.

22 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 22 novembre 1915.

Cher ami,

Voici une lettre d'un jeune de Palinges, abonné à la Vie. Je lui écris pour qu'il fasse quelque chose

là-bas et qu'il sache que nous marchons à plusieurs. Ça oriente.

J'ai écrit à Simon. Vous voyez qu'il ira. Je lui dis ce que vous me dites et lui conseille de répondre à Rosmer en lui envoyant l'argent. Ci-joint la réponse de Munier. Ce serait donc Merle, l'oiseau qui chantait clair, l'ex-député. Je ne sais si je veux lui écrire. Je réponds à Munier que je cherche des camarades de mon avis, rien de plus.

L... me dit qu'il va rentrer dans une quinzaine et travailler à Epinac. Si on pouvait en lancer un seulement, qu'il sache bien orienter sa voix au Conseil fédéral. L'ennui est que, depuis la disparition du *Socialiste* (6), on ne sait plus la date des réunions du Conseil fédéral, sans ça j'irais si le temps n'est pas trop mauvais. J'ai envie d'écrire à Merle sur ce thème. Qu'en pensez-vous ?

Encore hier, J. R... et Mme M... m'ont dit que j'allais mettre le feu à toutes les poudres. Si je pouvais seulement allumer une bonne mèche... — Mais, pas sûr que ça parte...

...Je fais revenir encore 50 « Zimmerwald », pour en donner à L... et à Bossot, et en avoir quelques-unes pour en-cas : il ne m'en reste que 4.

Vous direz à Rosmer que je vas finir par l'eng... Je n'ai rien eu de *Vie Ouvrière*. J. R... m'a volé le mien numéro pour les « gars ». Et moi, je contemple les étoiles. J'en voudrais 4 ou 5 pour les placer, voilà. Si ça réussit comme pour Simon, bien. Si ça ne réussit pas... tant pis. Mais, m'en faut. Je pense qu'il a bien reçu les 2 mandats 5 (moi) et 10 (J. R... et Mme M...) que je lui ai envoyés. Tant pis pour lui s'il a trop de travail. Plus on en a, plus on en fait. (Je la pratique pour l'instant — sale vie...)

Amitiés.

Marie GUILLOT.

27 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 27-11-15.

Cher ami,

Ben, mais non, vous n'en fatiguez pas. Voilà que vous me déchainez dans le Jura... Je viens bien d'écrire, en effet, à un vieux camarade. Je lui offre 20 « Zimmerwald » et lui demande des nouvelles. Je ne sais ce qu'il y aura à tirer de lui. Tous les autres que je connais sont partis.

J'irai au congrès, puisque congrès y a, dit Jean-dét, si je ne suis pas bloquée par la neige ou le froid excessif. Je n'ai rien reçu de nouveau à ce jour. J'ai écrit à Merle (7).

(6) Organe socialiste de Saône-et-Loire.

(7) Voici la réponse de Merle à Marie Guillot : elle renferme d'intéressants renseignements sur les milieux socialistes pendant la guerre particulièrement en Saône-et-Loire :

Au dernier comité fédéral de S.-et-L.) la minorité fut en effet assez forte, non pas expressément contre la guerre mais pour l'ordre du jour de la Haute-Vienne dont vous avez dû avoir connaissance. La motion de cette Fédération fut défendue par Bras, par la citoyenne Renard de Chalon et par moi. Elle fut votée par les groupes du Creusot, Sanvignes, Chalon, Palinges et quelques autres. Je ne me rappelle pas exactement tous les groupes qui la votèrent. Le groupe de Montceau vota contre avec ses nombreux mandats et obtint ainsi la majorité, c'est-à-dire la continuation à outrance de la guerre en restant sourd à toutes propositions de paix d'où qu'elles viennent. Cette manière de faire fut défendue par Bretin, Bouveri, Meulien et d'autres. Un certain nombre de groupes se sont abstenus n'étant pas mandatés.

...Hier (28 novembre) a eu lieu une réunion du Bureau fédéral à Montceau. On a examiné l'ordre du jour du prochain Comité fédéral qui tiendra

Heureusement que le travail garde de l'ennui. Je suis bien gardée. Tous les soirs, travail pour l'*Ecole Emancipée* (Ah! ce français! Littérature du diable!). Y faut ajouter la propagande, la correspondance; là donc, que les hommes reviennent pour nous soulager. Mais ils y passeront l'hiver et plus, sans doute. Pourvu qu'ils n'y passent pas encore une autre année...

Très satisfaite de savoir Louise Saumonneau dehors (8); ça fait une ouvrière de plus. Elle est donc débutante qu'elle perd son bel argent dans la rue ? Il ne faut semer qu'en bon terrain; il n'y a que là où ça lève, et encore, il y a beaucoup de ratés.

Bien reçu lettre et 10 numéros *Vie* de Rosmer. Je ne le dévorerais pas encore de ce coup-là. Déjà tout placé, et je vais être obligé de prêter mon numéro. Naturellement, j'ai fait entendre le son *caisse*. Je ne sais ce que ça rendra. J. R... et Mme M... ont promis encore chacune 5 francs après le nouvel an si la *Vie* vit. Je le leur rappellerai; moi, je verserai 5 francs par mois aussi longtemps que possible...

Amicalement.

Marie GUILLOT.

29 novembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 29-11-15.

Cher ami,

Voici la lettre d'Hélène Brion, retour de l'Ouest où elle a fait un tour de tous les diables : elle me revient par où je ne la savais pas. Elle a été lue dans tous les cénacles des lieux touchés, avec enthousiasme. Alors...

Me la renverrez : je vais la faire circuler en Saône-et-Loire, puis elle ira plus loin.

Ci-joint une lettre des campagnardes de mon Groupe féministe de Saône-et-Loire. Il y a par là un noyau « qu'est pas de la petite bière ». Je leur ai envoyé à toutes une brochure; je savais qu'elles y seraient bien placées.

Dans une autre enveloppe, envoi de la brochure Z (Zimmerwald) annotée par un... instituteur. Vous jugerez l'âne. Et Simon dit que ce n'est pas extraordinaire, que le cas est fréquent chez les socialistes !... Mince de socialistes... (terme chalonnais)... Vous me retournerez le chef-d'œuvre annoté, après l'avoir communiqué à Merrheim et à Rosmer si vous le jugez bon.

Bien cordialement.

Marie GUILLOT.

lieu de Congrès et qui aura lieu, le dimanche 19, à Montchanin.

En ce qui concerne la brochure du Comité de Zimmerwald, je l'ai vue hier entre les mains du secrétaire, mais je ne l'ai pas lue entièrement.

En tout cas, la Conférence de Zimmerwald figurera à l'ordre du jour du Congrès du 19. Bras a demandé qu'elle y soit inscrite.

Ce qu'il y aura de regrettable, c'est qu'à Montchanin, il n'y aura sans doute que très peu de groupes qui seront représentés ou qui auront des mandats fermes sur cette question.

Vous savez que le Conseil National du 14 juillet dernier n'a tenu aucun compte des partisans de la motion de la Haute-Vienne et qu'une résolution de continuation de la guerre jusqu'à l'écrasement du militarisme prussien, etc., a été votée à l'unanimité.

Enfin nous nous verrons à Montchanin, et je suis heureux que vous soyez de notre côté sur cette question. Bretin a demandé par lettre qu'il ne soit pas question de la Conférence de Zimmerwald.

(8) Louise Saumonneau venait de sortir de prison.

1^{er} décembre 1915.Saint-Martin-d'Auxy, 1^{er}-12-15.

Cher ami,

Lisez ceci, très intéressant. Voilà celui qu'il nous faut à défaut de Futin. Je lui écris donc pour lui expliquer ce que je désirerais que fasse la minorité de Saône-et-Loire. Je lui envoie 10 « Zimmerwald » et 1 des nôtres.

Hélène Brion me dit que les Parisiens préparent un ordre du jour pour le congrès de la Seine; je le lui demande et lui donne quelques adresses pour envoi. De votre côté, et par crainte de retard de sa part (elle a bien du travail autre pour la Fédération), demandez donc ça à Merrheim, ou Bourderon, ou Rosmer, et envoyez-le-moi. Je le ferai parvenir à Merle, Simon, Jeandet, Bossot, etc...

...Ci-joint lettre Jura. N'en sortira rien de bon, sauf si Barabant veut marcher. Hein, cette mentalité ! Aller chercher un mot d'ordre avant d'agir. Malheur de nous ! Je le piquerai encore un peu. C'est un brave homme, un peu politicien.

J'ai écrit aussi à Marie, d'Epinaç.

...Toujours rien des jeunes de Montceau. Chalon marchera. Connais pas Mâcon.

Marie GUILLOT.

6 décembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 6-12-35.

Cher ami,

On a eu des nouvelles de Futin. Je lui ai fait écrire de quatre côtés, et encore relancer verbale-ment. Dégoût. Il a aussi écrit à Simon. Il dit que n'était la vieille question matérielle, il viendrait non au congrès, mais déjeuner avec nous. Je saute là-dessus; je lui envoie 20 francs au nom du groupe des femmes (dont je suis secrétaire et trésorière, pour l'instant et je lui dis que, pour nos petits (9), à l'avenir, nous ne comptons que sur le Parti socialiste et la C.G.T. (à cause de la minorité) malgré les fautes, qu'il faut aider cette minorité, que jamais il ne nous a refusé son concours, que nous comptons sur lui. J'attendrai pour voir ce qu'il fera, ainsi mis au pied du mur.

J'ai réécrit à Cille et lui ai envoyé un des tracts de Paris (j'ai reçu d'H. B... et de R... à la fois. Tout est envoyé, dont 4 à Merle). Les ruraux de Chalon (dont Munier) vont marcher. C'est un de Montceau — mobilisé à Chalon — qui les a retournés. Un vieux, du P.S.

Je ne puis aller à Montceau; mais ils seront à Montchanin. J. R... me disait que tout le monde criait et que Bouveri baissait de ton depuis quelque temps. Dommage que je ne puisse y être plusieurs jours.

Qui ça Thévenet ? Vous auriez une adresse plus complète ? J'écrirais. Mais s'il a souscrit pour la *Bataille*... il a des œillères.

Ah ! vous vous étonnez de ma surprise... jurassienne. Bien voui, na. Je bâille quand on va regarder au cadran du voisin l'heure de sa propre pensée. Je n'ai jamais pu faire ça, non pas que la pensée des autres ne m'ait entraînée : nous agissons tous les uns sur les autres, mais pas de cette façon simpliste. Tant que des *syndiqués* agiront ainsi, ce ne seront pas des hommes d'action. Et je bâille justement de trouver cette mentalité chez un syndiqué; nos petits gars sont plus dégourdis, chez nous...

Marie GUILLOT.

(9) Note de Marie Guillot, en marge : « Hein ! s'te vieille fille ! Mais elle parle au nom des mères : toutes celles que j'ai vues et qui m'ont écrit sont de mon avis. »

25 décembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 25-12-15.

Cher ami,

J'ai fait ce que j'ai pu, rien de plus. Et ce possible, ce n'est pas le diable. Enfin, quoi, il faut semer avant de récolter.

Je ne sais pas si je pourrais semer à Montceau; il faudrait que j'y puisse aller plusieurs fois; il n'y faut pas compter en cette saison. C'est déjà pénible en été; maintenant, c'est très dur; et je ne suis pas bâtie « du Creusot »...

...Pourvu que nos gars se soient bien « tenus » au congrès ! J'ai toujours peur qu'on les « embarque. » ; avec ce tas de finauds manœuvriers genre Bretin. J'en étais humiliée pour eux de le voir faire à Montchanin. Chez nous, au Syndicat, ce que je lui aurais renoncé sa prose : on ne nous la fait pas sur ce ton à nous. Quelle pitié de voir des choses pareilles chez nous !

Amitiés.

Marie GUILLOT.

28 décembre 1915.

Saint-Martin-d'Auxy, 28-12-15.

Cher ami,

La lettre Dumoulin est extra. Est-ce que je pourrais la mettre en circulation dans notre Fédération ? (Ou bien une copie de l'entrevue Dalbiez à cause de ce que D... dit dans sa lettre du numéro des Métaux en préparation.) Avisez un peu; je la garde en attendant votre avis. Donnez-moi la nouvelle adresse de Dumoulin. Il y a bien un mois que je ne lui ai écrit.

Je me repose; je suis fourbue. A force de donner de l'effort de tous les côtés, on se rassasie. Je suis rassasiée pour l'instant. Il faut que je « cuve » mon indigestion...

...Je suis encore à me tâter pour tirer le sens exact de l'intervention Dalbiez auprès de Merrheim. J'ai besoin de réfléchir ça pour en « inférer » des conclusions. Dalbiez ne serait-il pas un ami de Briand ? Contre la clique militaire ? Qu'est-ce qu'il y a derrière cette démarche ? Un parti de la paix chez les radicaux, ou une manœuvre, ou les deux ? Et cet avis à Merrheim sur le risque qu'il court, dans quel but ? Je vois mal clair au travers de ça.

Amicalement.

Marie GUILLOT.

5 janvier 1916.

Saint-Martin-d'Auxy, 5-1-16.

Cher ami,

Mon indigestion est passée. Je suis bonne au « cuvage ».

1° Nos minoritaires Saône-et-Loire, me dit Hélène Brion, ont voté la motion majoritaire. Manque de finesse, de clairvoyance, de courage aussi.

Rien à faire par là, j'abandonne ce terrain.

2° J'ai reçu une réponse de Bossot. Nous allons tâcher de mener la lutte sur le terrain syndical. Il me donne des noms, je vais essayer de faire retrouver les traces — ou les compagnons — et alors nous entreprendrons le centre. Le G.S. s'en ressentira par contre-coup sans doute.

Mais ça, ça m'est devenu totalement indifférent. Quand je lis les âneries que mes dégourdis ont votées, j'en soupire en tempête (presque des hurlements).

B... et L... (en convalescence), de leur côté, vont s'entendre pour savoir que faire. Ils me tiendront au courant...

Marie GUILLOT.

LE BILAN DE M. PEYROUTON

Au moment où, enfin, M. Peyrouton quitte la Tunisie (pour, hélas ! aller exercer ses talents au Maroc), peut-être n'est-il pas inutile de dresser le bilan des actes d'arbitraire commis pendant son passage au Gouvernement du Protectorat.

Août 1933 : M. Peyrouton arrive en Tunisie précédé d'une solide réputation « d'homme de gauche ». Dès ses premiers contacts avec les délégués des syndicats et des groupements républicains, il se déclare prêt à collaborer avec ceux qui, de son propre aveu, poursuivent dans ce pays « une œuvre admirable ».

Mais au lendemain du 6 février 1934, nous n'avons pas tardé à comprendre que la collaboration que l'on nous offrait était celle de la trique et de l'échine.

Mesures de déflation brutale à l'égard des fonctionnaires. Protestations de ces derniers. Comme les dirigeants syndicalistes sont surtout des membres de l'Enseignement, déclarations injurieuses pour le personnel enseignant à la tribune du Grand Conseil. Nouvelles protestations. Rectification.

Et puis c'est la répression.

C'est d'abord Bouzanquet, secrétaire adjoint de l'Union des Syndicats qui est remis à la disposition de la Métropole. C'est Dadot, militant unitaire venu en Tunisie, qui est expulsé. C'est Chergui, secrétaire de la Ligue des Musulmans français qui a le même sort. Ce sont Durel, Laffont et Loubet qui, sous le fallacieux prétexte de « réorganisation administrative », sont chassés de Tunisie.

Mais ces mesures brutales, si elles ont décapité le syndicalisme, n'ont pas rendu à la Tunisie sa prospérité économique.

Les colons français s'agitent et alors le Résident emploie le moyen bien connu des gouverneurs coloniaux : sous le prétexte d'une prétendue agitation chez les colonisés, on ressoude autour du gouvernement le bloc des colonisateurs.

Mais les Tunisiens sont sages, et dans sa lutte contre les fonctionnaires le Résident a paru s'appuyer sur eux ?

Qu'importe ! Sous prétexte de réprimer une agitation inexistante, on prend une série de décrets qui paraissent au *J. O.* du 3 septembre 1934 et sont datés : les deux premiers du 15 avril 1934 ; les deux autres, du 1^{er} septembre.

Le décret numéro 1 autorise l'exécution immédiate des décrets beylicaux.

Le décret numéro 2 autorise le Résident à prendre *seul*, sans interrogatoire, sans enquête contradictoire, à l'encontre des Tunisiens coupables d'agitation politique ou religieuse, la sanction de la déportation de tout ou partie des territoires civils de la Régence. Cette sanction ne peut être prise que pour une durée d'un an.

A noter que ce décret aggravait singulièrement celui de mai 1933 (pris par le Résident Manceron) et qui prévoyait que la déportation dans les territoires militaires du Sud ne pourrait être prononcée que par le tribunal administratif supérieur.

Le décret numéro 3 précise que, quand un journal est poursuivi à la requête du gouvernement tunisien (par application de l'art. 4 du décret du 29 janvier 1926) il est suspendu de plein droit jusqu'à jugement définitif et ne peut paraître sous un autre nom sous peine de sanctions graves.

Le décret numéro 4 rend pratiquement impossible toute réunion politique ou syndicale.

Ainsi armé, le Résident va pouvoir continuer la politique répressive si brillamment inaugurée.

Par application du décret numéro 2, à l'heure même où ce décret sortait des presses, les chefs destouriens et quelques militants communistes

sont arrêtés et envoyés dans les territoires militaires de l'Extrême-Sud.

Et l'agitation, inexistante jusqu'à ce jour, se déclenche aussitôt : manifestations, émeutes (des morts à Moknine). Cependant tout rentre dans l'ordre sur la promesse que, le calme rétabli, des mesures de clémence interviendraient. On les attend toujours...

Et la répression continue.

Le 9 septembre 1934, *Tunis-Socialiste* qui a pris la défense, d'abord, des syndicalistes chassés de Tunisie, puis des Tunisiens déportés dans l'Extrême-Sud, est poursuivi pour des articles parus de janvier à août 1934 et, par application du décret numéro 3 de septembre, suspendu jusqu'à jugement définitif.

En novembre 1934, le *Jeune Socialiste* est poursuivi et suspendu à son tour. Entre temps, le *Peuple*, *l'Humanité*, le *Populaire* voient leur entrée et leur diffusion en Tunisie interdites.

Le 1^{er} janvier 1935, à la faveur d'une fête musulmane, une délégation essaye d'approcher le Bey pour lui demander des mesures de clémence pour les déportés du Sud. C'est le prétexte pour embarquer vers le Sud une nouvelle tournée de 10 destouriens.

Un troisième Comité destourien se constitue alors sous la présidence d'un homme qui fut autrefois un agitateur influent mais dont, depuis quelque temps, l'attitude paraissait suspecte à beaucoup : M. Chedly Khairallah. Son action modérée aboutit, d'accord avec le gouvernement, à une manifestation pacifique à la suite de laquelle un certain nombre de Tunisiens ayant participé à la manifestation sont refoulés vers leur région d'origine, cependant que M. Khairallah est déporté... non vers l'Extrême-Sud, mais en Italie où l'attendait, paraît-il, une sinécure à l'ambassade de France à Rome.

Et c'est la mort du Destour.

Depuis les déportations dans l'Extrême-Sud continuent, et il est pratiquement impossible de connaître le nombre de Tunisiens qui se trouvent au camp de concentration de Bordj-le-Bœuf. Le régime auquel ils sont soumis devrait bien faire l'objet d'une enquête qui me paraît au moins aussi urgente que celles que l'on voudrait faire dans les camps de concentration hitlériens.

Mais reprenons la liste chronologique des mesures répressives.

Avril 1935 : Procès de *Tunis-Socialiste* : l'un des inculpés, Duran-Anglivié, est condamné à deux mois de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende sans sursis ; les trois autres à un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende sans sursis. Appel devant la Cour d'Alger.

Mai 1935 : Décret instituant un statut des journalistes en Tunisie, décret complété postérieurement par toute une série de textes réglementaires, et qui crée une corporation des journalistes analogue à la corporation fasciste. Parmi les causes d'indignité qui empêchent l'inscription sur la liste des journalistes, professionnels ou non, figure, avec la banqueroute l'abus de confiance, etc..., la récidive pour une condamnation encourue pour délit de presse.

Juillet 1935 : Un texte nouveau autorise le Résident général à « renouveler » la peine de déportation dont la durée devait, d'après les décrets de septembre 1934, être limitée à un an.

Septembre 1935 : Les déportés du premier lot sont libérés à l'exception de trois à qui on demande de signer une renonciation explicite à toute activité politique. Un seul accepte de signer. Les deux autres, Matteri et Habib Bourguiba, restent dans le Sud.

Parmi les libérés, trois communistes, Valensi, Zana et Sadaoui sont renvoyés dans le Sud quel-

ques jours après leur retour, sur la foi de dénonciations non contrôlées.

Octobre 1935 : Un décret est pris enlevant pour dix ans les droits civils et politiques en Tunisie — aux citoyens français condamnés par application de l'art. 4 du décret du 29 janvier 1926. (Décret en vertu duquel sont poursuivis les rédacteurs de *Tunis-Socialiste*) — ainsi qu'à ceux à qui est appliqué l'édit royal de 1778.

Un deuxième décret prévoit qu'en cas de « condamnation contradictoire, quoique non définitive, le membre du Grand-Conseil qui en fait l'objet peut voir suspendre, par arrêté du Résident général, l'exercice de son mandat pendant un temps déterminé ».

De même seront inéligibles pour dix années les Tunisiens déportés dans l'Extrême-Sud en vertu des décrets de septembre 1934.

Ainsi, ni d'opposition possible, ni dans la presse, ni au Grand-Conseil. Mussolini n'a pas fait mieux.

Janvier 1936 : Un nouveau décret permet au Résident général de révoquer ou de mettre en disponibilité, « sans communication préalable du dossier et sans avis du Conseil de discipline » les fonctionnaires ayant encouru une condamnation définitive « soit pour crime, délit de rébellion, faux, etc..., soit pour délit contre la sûreté de l'Etat ». Avec un tel texte, révoquer un syndicaliste devient très facile.

Cependant sur le plan judiciaire les événements suivent leur cours :

Les rédacteurs du *Jeune Socialiste* sont condamnés une première fois en juin, à Tunis, puis en appel en octobre à Alger.

Les rédacteurs de *Tunis-Socialiste* font défaut (les délais de distance n'ayant pas été observés) à l'audience du 14 août 1935, à la Cour d'Appel d'Alger : peines de prison doublées, mais sursis maintenu. Le procès revient, sur opposition, le 29 janvier 1936. Le jugement est rendu le 19 février : peines diminuées de moitié et sursis obtenu, même pour les amendes.

De multiples procès où sont prévenus des communistes aboutissent à des condamnations.

Deux procès méritent une attention particulière.

Celui de Valensi d'abord. En janvier 1936, Valensi, déporté dans le Sud, passe en correctionnelle sous l'inculpation suivante : avoir rédigé en 1934, en qualité de secrétaire du Syndicat unitaire des Employés, un rapport moral tombant sous le coup de l'art. 4 du décret du 29 janvier 1926. Valensi, ramené du Sud pour l'audience, nie être l'auteur de ce rapport. Un témoin l'accuse : Ameur, c'est un illettré ! Avant que le délibéré ne soit vidé, Valensi est renvoyé dans le Sud. Le jugement l'acquitte, faute de preuves ; il reste déporté !

Autre procès : le 17 février 1936 paraissent devant le tribunal correctionnel, huit inculpés, dont quelques-uns sont communistes. Voici ce qu'on leur reproche :

Une nuit de septembre 1935, Pavoine, Scemama, Enriquez Sarano, sont arrêtés : les policiers prétendent qu'ils étaient en train de distribuer des tracts ; on ne trouve pas ces tracts sur les prévenus.

Quelques jours après, la police découvre chez Adda une imprimerie clandestine. Elle arrête Adda, Mamou et Smadja, mis en cause à cette occasion.

Ces six prévenus sont détenus.

Comparaissent comme prévenus libres :

1° Schembri — qui se trouvait avec Adda au moment de l'arrestation ;

2° Mme Bastide, institutrice. Son crime ? Lors de l'arrestation de Pavoine on trouve dans sa poche des lettres de Mme Bastide où elle disait : « A bas Laval, Peytourond (sic) et Cie ». L'art. 4 du décret du 29 janvier 1926 poursuivant les écrits et les paroles, *publics ou non*, elle est évidemment inculpée. Jusqu'à présent on n'avait pas osé poursuivre pour des écrits aussi manifestement privés qu'une lettre !

Enfin, dernier fait : Le 5 février 1936, Serge

Moatti, l'un des rédacteurs de *Tunis-Socialiste* poursuivis à Alger, écrit dans un journal modéré, un article anodin, à l'occasion de l'inauguration à Tunis de « la Maison des Agriculteurs ».

L'article paraît à 6 heures du soir. Le lendemain matin, à 7 h. 25, on sonne chez Moatti. En pantoufles, pantalon et chemise de nuit, il est sommé par le commissaire de police d'avoir à le suivre immédiatement. On lui jette un pardessus sur les épaules et dans cette tenue, sans une pièce d'identité, sans un sou en poche (si, il avait 6 fr. de monnaie dans la poche de son pantalon), sans avoir pu embrasser sa femme, ni son fils, il est jeté dans une auto. Vers quelle direction ? A 8 heures il est à bord de l'hydravion qui décolle pour Marignane, et le soir il se trouve sur le pavé de Marseille, sans un papier, sans un sou, sans vêtements ou presque, exilé du pays où il est né, où vivent tous les siens.

Voilà des faits contrôlables. Aucune contestation n'est possible sur aucun d'entre eux.

Je dédie ce témoignage à ceux de nos amis qui ont mis tous leurs espoirs dans le Rassemblement populaire.

Si je leur dis que la Tunisie n'en peut plus, me croiront-ils ?

Refuseront-ils d'entendre la protestation des syndicalistes à qui toute activité est interdite.

Refuseront-ils d'entendre la protestation des socialistes surveillés par la police, mis dans l'obligation de ne plus tenir de réunions du Parti, les présents étant immédiatement signalés à leur patron ou à leur Administration et menacés de renvoi ?

Permettront-ils qu'une odieuse censure continue à s'exercer sur toutes les correspondances : télégrammes ou lettres « disparus » en cours de route, enveloppes parvenant à destination allégées d'une partie des documents qu'elles contenaient.

Il faut que ce régime prenne fin avec le départ de M. Peyrouton ! Je le répète, la Tunisie n'en peut plus. Il est temps que les forces de gauche, aussi bien C.G.T. que partis politiques, comprennent enfin que le meilleur moyen d'arrêter le fascisme en France, n'est pas de le laisser se développer en Tunisie.

Jean LOUBET.

Versailles est la base et la raison d'être de l'hitlérisme

A BAS LE TRAITÉ DE VERSAILLES !

On vous prend par la violence vos deux enfants. A quelque temps de là, on vous en rend un à condition que vous acceptiez « librement » de laisser l'autre. Ne vous croiriez-vous pas en droit, malgré votre « libre acceptation », de reprendre celui-ci dès que vous le pourriez ?

C'est cependant ce que nient ceux qui prétendent que, contrairement à Versailles, Locarno a été « librement consenti ». Versailles avait stipulé l'occupation de la zone rhénane par les troupes françaises et l'interdiction de l'occupation de cette zone par des fortifications ou des troupes allemandes. Par Locarno, l'impérialisme français n'a consenti à annuler la première clause que moyennant la confirmation de la seconde ; en quoi cette confirmation lui enlève-t-elle son caractère de violence ?

Ou on admet la légitimité du « diktat » de Versailles, et alors celle de Locarno s'ensuit, — ou on rejette Versailles comme imposé par la violence, et il faut alors rejeter Locarno qui n'est que la suite et la conséquence de cette violence.

LE TRAITÉ DE VERSAILLES

Dans notre prochain numéro, nous publierons, sur le traité de Versailles, une étude de notre camarade Pevet.

RENAISSANCE DU SYNDICALISME

QUESTIONS DE LA QUINZAINE

Incompatibilités renforcées

Gros incident à la Commission exécutive de l'Union des Syndicats de la région parisienne, l'autre soir. Il s'agissait d'enlever à Boville, candidat socialiste dans le XV^e arrondissement, la délégation de l'Union des Syndicats au Comité régional du Rassemblement populaire.

Le citoyen Jacques Duclos ayant donné ses ordres, ne restait-il vraiment aux quatre secrétaires de l'Union — ils se déclarèrent solidaires — qu'à obtempérer ?

Devant leur attitude, Boville donna sa démission de membre de la C.E.

Il reprit cette démission peu après, lorsque, pour en finir avec cette querelle électorale, Pacault, des typographes, proposa le texte suivant :

« Aucune délégation de l'Union des Syndicats ne pourra être confiée à un élu politique ni à un candidat à une fonction politique. »

La résolution de Pacault fut votée à l'unanimité, Boville et ex-unitaires compris. Le cas Boville était réglé par un renforcement des incompatibilités qui n'est pas pour nous déplaire, loin de là.

La guerre

A propos d'une « mise au point »

Le Congrès de Toulouse n'a pas discuté de l'attitude du mouvement syndical devant la guerre. Depuis Toulouse la Commission administrative de la C.G.T., en présence d'une situation internationale nouvelle, a voté une résolution où elle exprime son point de vue. Ce point de vue, nous l'avons dit, ne peut réunir l'unanimité.

En bonne démocratie syndicale, c'étaient, après Toulouse, les Syndicats, les Unions, les Fédérations qui devaient étudier la question et fixer leur point de vue. N'a-t-on pas mis les organismes de base dans une posture délicate en les plaçant devant le fait accompli d'une position arrêtée par le sommet ? Qu'à cela ne tienne ! Ceux qui ne sont pas d'accord avec le texte de la C.A. de la C.G.T. ont le droit et le devoir de le dire.

C'est ce qu'a fait le Syndicat des Correcteurs parisiens. Il n'est du reste pas le seul, puisque la résolution qu'il a déposée devant le Comité général de l'Union des Syndicats de la région parisienne était revêtue des signatures des organisations ci-après :

Instituteurs; Boulangers; Gaz de banlieue; Agents des P.T.T.; Chapeliers; Monnaies et Médailles; Cuisiniers; Bijou; Casquettiers; Ouvriers en instruments de précision.

Ce sont là des organisations dont les effectifs sont loin d'être négligeables; les secrétaires de l'Union des Syndicats le savent bien. Alors pourquoi, dans une « mise au point » qui ressemblait fort à une « mise en garde », n'en ont-ils pas fait mention ? Pourquoi ne parlent-ils que des correcteurs ?

Dans le but de faire passer les opposants à la guerre pour une « méprisable petite armée ». Encore qu'il réunisse la majorité des éléments de la corporation et qu'il exerce le contrôle presque total du travail sur la place de Paris — deux choses que beaucoup de grosses organisations ne possèdent point — le Syndicat des Correcteurs n'a évidemment pas de gros effectifs. Ce n'est pas de sa faute s'il ne peut dépasser les effectifs de la corporation elle-même.

Certains des secrétaires de l'Union feraient cependant bien de ne pas oublier que l'argument de la « petite organisation » constitue pour eux-mêmes une arme à double tranchant.

Mais il est impossible de leur laisser dire que

le Syndicat des Correcteurs a essayé de tromper les Syndicats parisiens par une « présentation habile ». Ce n'est pas vrai. Il est très clairement expliqué, dans le tract, qu'il s'agit d'une résolution « soumise au Comité général de l'Union ».

Les Syndicats parisiens doivent discuter. Ils doivent se prononcer. On se rappelle, en effet, que le Congrès de fusion de l'Union avait, sur la guerre, écarté tout débat, attendant que le Congrès confédéral se prononce. Comme celui-ci ne s'est pas prononcé, il faut revenir devant les syndicats. C'est la logique même.

D'ailleurs, il n'y a pas de point de vue officiel de la direction de l'Union des Syndicats de la région parisienne; la question de la guerre n'a pas encore été débattue par sa commission exécutive.

Les syndicats parisiens seraient bien inspirés en se prononçant pour la résolution des Correcteurs. Cette résolution correspond, sans nul doute, au sentiment intime de l'immense majorité des syndiqués de la région parisienne. Aucun d'eux, au fond de lui-même, n'est disposé à « remettre ça ».

Les syndiqués ne veulent pas de la guerre, d'aucune guerre. Les organisations syndicales se doivent de traduire ce sentiment. Nous voulons croire qu'elles le feront, en dépit des « mises au point » que les dirigeants ex-confédérés de l'Union croient habile — ce qui est d'ailleurs une erreur — de concéder à leurs collègues ex-unitaires.

En dépit aussi de la campagne chauvine de l'Humanité.

Deux mots

Ce n'est pas sans surprise que j'ai pris connaissance des débats

du Conseil fédéral des Cheminots tels qu'ils sont rapportés dans le *Peuple* du 29 mars. Le camarade Pérignon y a fait adopter une résolution dite « contre la guerre » qui reprend et approuve le point de vue de la C.A. de la C.G.T.

Ma surprise vient du fait que le camarade Pérignon est un ancien minoritaire de la C.G.T.U. Je ne pensais pas le voir de sitôt figurer sur la liste — déjà longue ! — de ceux de nos anciens amis qui n'ont plus, sur aucune question, d'autre pensée que la pensée officielle.

C'est évidemment un moyen commode et bon marché de se concilier les bonnes grâces des communistes qui, eux, n'ont rien à dire contre la résolution de la C.A. de la C.G.T. puisqu'ils sont partisans de marcher dans la prochaine guerre franco-allemande.

On peut même se faire applaudir frénétiquement par eux, comme Jouhaux devant les conseils syndicaux parisiens.

Il n'est pas très courageux de plier devant l'impopularité. Parce qu'on craint les huées fanatiques, parce qu'on est fatigué de se battre pour défendre son point de vue, on en arrive à exprimer une pensée qui n'est pas la sienne.

Pérignon se met à parler, lui aussi, de « guerre d'agression ». Il sait cependant bien comment et pourquoi les officiels créent des distinguos de ce genre. Guerre d'agression ! Mais aucun peuple ne marcherait jamais dans aucune guerre, si la guerre ne lui était pas présentée comme une guerre défensive ! En 1914, les ouvriers allemands et les ouvriers français ont cru, les uns et les autres, marcher contre une guerre d'agression. Ce qui m'effare, c'est que Pérignon, je le répète, sait tout cela et... qu'il participe à la préparation morale de la prochaine « guerre défensive ».

Le *Peuple* a donné, notamment, cet extrait :

Pérignon n'a pas caché que les sanctions militaires qui voisinent avec les sanctions économiques ont troublé le pacifiste ardent qu'il est. Mais si on accepte les pactes, il faut accepter les obligations qu'ils entraînent et comprendre que c'est seulement si les dictateurs ont la sensation qu'en déchaînant une agression ils trouveront les peuples pacifistes unis pour l'application de toutes les sanctions que la guerre sera écartée.

Ayant mis le doigt dans l'engrenage, Pérignon s'y voit entraîner tout entier. Du moment que l'on admet qu'il y a un agresseur — et qu'avant même que la guerre soit déclarée il est entendu que cet agresseur sera l'Allemagne — alors, il faut, contre cet agresseur, prendre des sanctions, contracter des alliances, il faut s'armer pour le combattre et pour le vaincre. Ainsi fut préparée la guerre de 1914. Ainsi se prépare la prochaine guerre.

Il ne restait à Pérignon pour être complet qu'à fonder contre ceux dont il partageait hier le point de vue. Il a raillé les « pacifistes intégraux », ceux qui pensent « qu'il suffit de s'installer sur le seuil de sa porte et d'attendre en fumant sa pipe la venue de l'invasisseur, surtout lorsque cet envahisseur est fasciste ».

Mais j'y pense : en cas de guerre, est-ce que, précisément, les cheminots ne seront pas ceux qui resteront « sur le seuil de leur porte » ? Mais si. Ils sont mobilisables sur place. Pas difficile de s'associer à la préparation de la « prochaine dernière » lorsqu'on est sûr de ne pas la faire ! Mais, encore une fois, pas très courageux.

M. CHAMBELLAND.

EXPLOITS DE SECTAIRES

Le conflit des municipaux parisiens

Une lettre du camarade Tauzin

J'ai reçu du camarade Tauzin, ancien secrétaire du Syndicat des Municipaux parisiens, qui fut naguère un des militants de la Ligue syndicaliste, la lettre suivante :

Paris, le 15 mars 1936.

Camarade Chambelland,

Je sais que comme moi, et depuis fort longtemps, tu connais le sectarisme outrancier et l'étroitesse d'esprit des militants dirigeants des organisations syndicales ex-unitaires. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls et nombreux sont nos camarades ex-confédérés qui sont édifiés sur ce point. Cependant, il est infiniment probable que beaucoup de nos camarades de la région parisienne ne se doutent pas jusqu'à quel point nos camarades de l'ex-Syndicat unitaire des Travailleurs municipaux ont poussé leurs manœuvres pour arriver à s'assurer la suprématie dans le syndicat fusionné et à évincer de sa direction un militant à qui ils n'ont jamais pardonné, et ne pardonneront jamais, de n'avoir pas eu, quand il était leur représentant, l'échine assez souple et d'avoir fait l'unité avant que l'ordre en soit venu de ceux qui pensent et agissent pour eux. Je n'ajoute pas que c'est de moi qu'il s'agit. Tu es suffisamment averti du mouvement syndical pour que cette précision soit inutile.

Je n'ai pas l'intention de te faire l'histoire des difficultés rencontrées pour faire la fusion de nos deux syndicats ; un volume de grand format serait nécessaire, et ce serait révoltant. Il ne nous a pas été possible de tenir les adhérents au courant de nos pourparlers. Certes, notre naïveté a peut-être dépassé les bornes permises quand nous leur avons permis de venir s'installer dans nos bureaux et accepté le fonctionnement en commun de nos deux syndicats sans qu'un préalable un accord écrit et entériné par les deux parties ait été dûment établi. Faute aussi le journal commun, dans lequel il ne nous a pas été possible de nous exprimer et d'éclairer les adhérents, surtout ceux du syndicat ex-unitaire.

Je t'envoie ci-inclus un article documentaire que j'avais écrit dans ce but, mais on m'en a refusé l'insertion. La vérité fait peur aux camarades qui se gargarisent, à tout propos et hors de propos, de

la démocratie syndicale, de la volonté des masses, dont ils redoutent fort le jugement puisqu'ils s'opposent à ce qu'elles soient éclairées. Je t'auto-rise à en faire l'usage qui te plaira.

J'ajoute que depuis, malgré la sympathie et la confiance de la quasi-unanimité de mon syndicat, j'ai demandé au Conseil d'administration de me dégager de mon mandat et j'ai retiré ma candidature (séance du 26 février). Ce ne fut pas sans mal. En dépit des interventions de nos camarades Michaut, secrétaire de la Fédération nationale des Services publics, et Lefèvre, secrétaire de l'Union des syndicats, les délégués refusaient d'accéder à ma demande. Je dus insister au delà de ce que je pourrais dire, considérant que mon départ pouvait seul permettre la fusion de se faire. Il te paraîtra peut-être que j'exagère ; je l'assure qu'il n'en est rien, et si tu as l'occasion de rencontrer des camarades militants de l'ex-syndicat central, interroge-les.

Reçois, mon cher Chambelland, avec une cordiale poignée de main, mon salut syndicaliste.

TAUZIN.



Au reçu de cette lettre, j'ai pensé que la R. P. se devait de publier l'article mis sous le boisseau. Il nous renseigne en détail sur un conflit aujourd'hui terminé grâce à la décision de Tauzin. Il éclaire d'un jour singulier les procédés de ceux qui, dans l'unité, ont transplanté les méthodes sectaires ayant conduit la C.G.T.U. à sa perte. Voici donc l'article de Tauzin :

L'ARTICLE MIS SOUS LE BOISSEAU

Eclairons la lanterne

Nous comprenons sans peine l'émotion et même la colère de nos camarades des ateliers, chantiers, usines, bureaux et autres lieux de travail lorsqu'ils ont appris que le conseil d'administration du Syndicat central avait ordonné à ses représentants de suspendre les pourparlers de fusion de nos deux organisations jusqu'à ce qu'une entente préalable non contestable se soit établie entre elles pour la constitution du bureau du Syndicat unifié.

Il est donc indispensable de s'expliquer clairement et de faire connaître à tous les adhérents pourquoi et comment cette mesure a été prise. La commission mixte des statuts, après plusieurs séances au cours desquelles la cordialité et la correction ne cessèrent de régner, malgré la chaleur avec laquelle chaque point de vue fut défendu, avait réussi à mettre debout et à adopter la totalité des articles d'un projet de statuts, moins un, qui fut d'un commun accord renvoyé à l'arbitrage des sections syndicales.

Il s'agissait de l'article 32 concernant l'incompatibilité entre l'exercice simultané d'un mandat syndical et d'un mandat politique rémunéré.

Dans un des articles de ce projet de statuts, il est prévu la composition du bureau du syndicat unifié (quant au nombre de ses membres). Mais la commission ne put se mettre d'accord sur la représentation paritaire dans le bureau, et cela après qu'il avait déjà été fait appel aux candidatures.

Cette parité avait été admise dans le bureau provisoire et nos camarades confédérés étaient convaincus qu'elle devait subsister pendant le premier exercice consécutif à la fusion et, aujourd'hui plus que jamais, ils estiment qu'il ne saurait en être autrement dans l'intérêt même de notre organisation et du mouvement syndical ; chacune des deux organisations à fusionner désignant elle-même ses représentants. En raison de ce désaccord, le conseil d'administration du Syndicat central, réuni le 28 janvier, fut appelé à discuter de la question.

Nous avons communiqué ses décisions à nos

camarades. Ils nous ont déclaré ne pouvoir les accepter en raison des dispositions déjà prises et auxquelles nous nous étions associés. Ils nous reprochaient de nous être associés à l'appel qui avait été fait aux sections pour qu'elles envoient des candidatures.

Nous estimons qu'il était indispensable que cela soit fait et que la démocratie syndicale exigeait que ceux de nos camarades désirant poser leur candidature à l'une quelconque des fonctions du bureau puissent le faire, comme c'est leur droit. Certes, avons-nous eu tort de ne pas nous mettre d'accord à ce moment sur la façon dont les membres du bureau seraient désignés, et c'est de là qu'est né le conflit. Les camarades confédérés entendent désigner eux-mêmes ceux de leurs camarades qu'ils veulent voir au bureau pour l'exercice 1936-1937 et ne conçoivent pas qu'il puisse en être autrement. Ils acceptent d'ailleurs par avance et sans discussion les camarades désignés par nos camarades ex-unitaires, estimant à bon droit qu'ils n'ont aucune qualité pour les juger, n'étant pas leurs mandants, non plus que leurs représentants ne sauraient être soumis à un jugement autre que celui des membres de leur organisation.

Le conseil d'administration, réuni le 10 février, a confirmé cette façon de voir.

Le 29 janvier, la commission mixte fédérale, saisie par nos camarades Pommier et Glérant, fut appelée à discuter de la question et surtout de la légalité de la réunion de notre C. A. de la veille (28 janvier).

Voici ce que nous écrivait, à la date du 31, le bureau fédéral en ce qui concerne cette question :

Paris, le 31 janvier 1936.

Syndicat des Municipaux, Bourse du Travail, bureau 28, 2^e étage, Paris (10^e).

Camarades secrétaires,

Notre commission interfédérale a examiné, au cours de sa réunion du mercredi 29 janvier, les trois questions posées par nos camarades Pommier et Glérant dans leur lettre du 25 janvier.

Nous venons vous confirmer les décisions prises :
3^e question : réunion du conseil d'administration du syndicat ex-confédéré. — Cette réunion n'était pas irrégulière; l'ordre du jour (joint à cette lettre) a reçu l'assentiment des membres confédérés de la commission. Nos camarades ex-unitaires ont déclaré qu'il n'y avait pas de conflit et que nous n'avions pas à prendre parti.

Cordialement.

MICHAUX.

ORDRE DU JOUR

Sur le différend des Municipaux de Paris, la commission interfédérale, considérant que la cohésion du futur syndicat exige de part et d'autre un effort de conciliation,

S'inspirant de l'exemple de nombreuses organisations dont la fusion s'est effectuée dans la plus parfaite entente préalable,

Emet l'avis qu'il y a lieu d'appeler les deux organisations parisiennes à rechercher un accord, soit sur la base de la parité, soit sur la base du rapport des effectifs ex-confédérés et ex-unitaires;

Déclare qu'une fois l'accord réalisé sur ce principe, les deux syndicats devront procéder séparément à la désignation de leurs représentants au bureau unifié et que la composition dudit bureau devra être soumise en bloc à la ratification de l'assemblée de fusion.

Aucune entente n'étant intervenue, le conseil d'administration confédéré se réunit à nouveau le 10 février. Il confirma les dispositions prises le 28 janvier et vota l'ordre du jour ci-dessous :

Le conseil d'administration du Syndicat central, réuni le lundi 10 février à la Bourse du Travail, salle des conférences,

Après avoir entendu les explications des camarades Tauzin, Margelli, Morel, sur leur attitude au sein de la commission des statuts et d'unilé; le camarade Juvernât sur le travail de l'organisation, renouvelée à ses représentants son entière confiance;

Fort du vote émis dans sa réunion du 28 janvier désignant les camarades qu'il entend voir figurer dans la composition du bureau du syndicat unifié (par parité), il décide :

De s'abstenir de participer aux réunions du conseil d'administration sous des fusions d'une partie de sections syndicales et à tout congrès de fusion aussi longtemps qu'une entente préalable non contestable ne sera pas établie sur ce point.

Le conseil d'administration, soucieux de réaliser l'unité quand même, demande à nos camarades ex-unitaires de comprendre le souci qui anime les camarades confédérés et d'accepter, pour l'exercice 1936, la parité dans le bureau de l'organisme unifié, chacune des deux organisations désignant elle-même ses candidats.

Le lendemain 11 février, nous adressions à l'Union des syndicats de la région parisienne et à la Fédération nationale des Services publics la lettre ci-dessous :

Paris, le 11 février 1936.

Camarades secrétaires,

Le conseil d'administration de notre Syndicat, réuni le 28 janvier 1936, a procédé à la désignation des candidats qu'il entend voir figurer dans le bureau du syndicat unifié, sur la base paritaire, pour l'exercice 1936.

Le principe de la parité n'avait pas été contesté au cours des diverses réunions de la Commission mixte des Statuts et d'Unité et ne paraissait pas devoir l'être sans que toutefois aucun engagement écrit ait été établi.

Nos camarades du Syndicat général, saisis le lendemain des décisions de notre Conseil, ont refusé de souscrire à ces propositions. La Commission mixte interfédérale, réunie le jour même, ne put réussir à solutionner le conflit et à nous mettre d'accord.

En conséquence, notre Conseil d'administration s'est à nouveau réuni le 10 février.

L'ordre du jour que nous vous transmettons inclus a été voté par 35 sections syndicales présentes; 2 sections syndicales ont voté contre.

Fermement mandatés à cet effet, la continuation des pourparlers en vue de la fusion définitive de nos deux syndicats reste subordonnée à une entente préalable et écrite sur la constitution du bureau du syndicat fusionné.

Les Secrétaires :

TAUZIN, MARGELLI, LAJARRIGE.

Le jour même, une entrevue eut lieu au bureau de l'Union entre les responsables des deux organisations et le secrétariat. Ce que tout le monde savait déjà nous fut déclaré alors ouvertement. Notre camarade Raynaud déclara que c'était une question de personnalité et, s'adressant à notre camarade Tauzin, il lui dit : TU SAIS BIEN, C'EST DE TOI QU'IL S'AGIT.

De même qu'à la commission fédérale, aucune solution ne put intervenir à l'Union départementale.

Conformément au mandat que nous avions reçu, soucieux de sauvegarder la volonté nettement exprimée des camarades confédérés, nous adressions le 13 février, à la Fédération nationale des Services publics et au bureau de la Confédération générale du travail, la lettre ci-dessous :

Paris, le 13 février 1936.

Aux membres du Bureau confédéral, 211, rue Lafayette, Paris (10^e).

Camarades,

Dans sa séance du 28 janvier dernier, le conseil d'administration de notre Syndicat a, par 33 sections syndicales présentes contre 3 qui se sont prononcées contre, désigné les candidats qu'il entend voir figurer par parité dans la constitution du bureau du syndicat fusionné pour l'exercice 1936.

Nous avons donné connaissance le 29, à nos camarades unitaires, de cette décision qu'ils n'ont pas acceptée. Le soir même, la Commission mixte interfédérale réunie fut saisie du conflit et ne lui a donné aucune solution.

Notre conseil d'administration s'est réuni à nouveau le 10 février. Il a confirmé sa décision du 28 janvier et voté par 33 sections contre 2 l'ordre du

jour que nous vous transmettons inclus, qui implique la suspension des pourparlers jusqu'à ce qu'une entente préalable et écrite soit intervenue entre les deux parties.

Le 11 février, nous communiquions à nos camarades la décision prise la veille. Sur leur initiative, une entrevue eut lieu le jour même, au cours de l'après-midi, au bureau de l'Union des syndicats, entre les deux parties.

Comme à la Commission mixte fédérale, aucune solution du conflit ne put intervenir.

En conséquence, notre conseil d'administration refuse d'accepter pour valables en ce qui le concerne les dispositions susceptibles d'être prises au congrès de fusion qui doit se tenir le 16 février à la Grange-aux-Belles.

Recevez, camarades secrétaires, l'assurance de nos meilleurs sentiments syndicalistes.

Les Secrétaires :

TAUZIN, MARGELLI, LAJARRIGE.

Au conseil d'administration soi-disant fusionné qui s'est tenu le 13 février, sur 53 sections qui devraient former l'ensemble du syndicat fusionné, 22 sections étaient absentes en totalité.

Sur les 31 sections représentées, dans 10 seulement s'étaient présentés des camarades confédérés.

Dans ces 10, 1 strictement confédéré a refusé de prendre part au vote (Théophile Roussel).

La même situation s'est présentée au congrès du 16.

Nous repoussons du pied avec mépris les insinuations, d'où qu'elles viennent et de qui elles émanent, tendant à faire retomber sur nous la responsabilité d'un état de fait dont l'origine est nettement établie. De même que la qualification de scissionnistes incluse dans un tract portant la date du 14 février et le titre suivant : « Aux militants » ; « Aux membres des sections absentes au Conseil d'administration fusionné du 13 février 1936 » ; « Aux camarades de ces sections délégués au congrès ». (Ce tract est signé : Pommier.)

Nous y lisons au 3^e paragraphe :

Et c'est en violation de ces décisions prises en commun que les camarades Tauzin et Margelli vous ont demandé de ne point participer ni au C.A. ni au Congrès, convoqués pourtant en exécution d'une décision commune.

Nous relevons au 5^e paragraphe :

Un certain nombre de camarades n'étaient pas représentés du malheureux fait que leurs secrétaires de sections avaient pour un jour, nous le pensons, décidé de suivre les instructions de scission des camarades Tauzin et Margelli.

✱

Pommier a pu se rendre compte que malgré ses objurgations, les camarades qui avaient décidé eux-mêmes de leur attitude n'ont pas assisté davantage au Congrès du 16 qu'il n'avaient assisté au C. A. fusionné du 13 février.

Et puis pourquoi de la subtilité dans cette affaire ? Les mesures prises et l'exécution du mandat reçu l'ont été par le bureau du Syndicat Central tout entier et nos camarades Lajarrige, Audouard, Barage, Manuel pourraient à bon droit se montrer jaloux.

Aussi bien le conseil d'administration confédéré s'est réuni à nouveau le lundi 17 février, et il semble faire montre d'un esprit de suite dans les idées qui ne paraît pas vouloir se démentir, ainsi que l'indique l'ordre du jour ci-après :

Conseil d'administration du 17 février 1936

Ordre du jour présenté par les camarades de la section Horticulture, voté à l'unanimité moins trois voix (Etcheverry, Ménard, Beaucourt).

Les membres du Conseil d'administration du Syndicat Central, réunis extraordinairement le 17 février 1936 pour étudier la situation créée à la suite du Congrès tenu le 16 février et dont ils contestent la légalité, parce que tenu contrairement aux principes démocratiques qui sont à la base de la réalisation de l'unité loyale, exempte de manœuvres ;

S'élèvent avec véhémence contre les accusations

insérées sur l'Humanité de ce jour, blâmant la conduite des camarades Tauzin et Margelli ; considérant que la ligne de conduite suivie par ces deux camarades fut celle qui leur fut indiquée par l'unité de ceux qui leur accordent encore confiance et qui leur renouvellent leurs sympathies ;

S'engagent à nouveau à poursuivre l'application des décisions prises préalablement à la mise en marche vers l'unité, c'est-à-dire à respecter la parité au bureau du Syndicat fusionné, ces mêmes membres restant partisans convaincus de l'unité écartant toutes menaces qui se font jour, démontrant la faiblesse d'état d'esprit de ceux qui déclarent « Ni vainqueurs, ni vaincus », sont persuadés qu'une solution rapide et logique de ce regrettable conflit dont la responsabilité ne peut incomber aux militants du Syndicat Central, interviendra pour la cause de l'unité dans la propriété et la loyauté.

Vive la C.G.T. quand même et vive le véritable syndicalisme !

Qu'il nous suffise, après cette relation objective des faits de déclarer : les adhérents du Syndicat Central sont fédérés et confédérés ; ils resteront fédérés et confédérés, malgré les grandes et petites manœuvres des maquignons du syndicalisme et attendront en toute confiance l'arbitrage de la Confédération Générale du Travail.

TAUZIN.

Les comités du Front Populaire vont-ils se substituer aux Syndicats ?

Nous relevons dans le *Populaire* du 3 avril, sous la rubrique *dans les usines*, des informations inquiétantes.

« Les ouvriers de chez Gnome et Rhône et les métallurgistes du 13^e arrondissement ont fait appel au Comité du Front populaire de cet arrondissement pour appuyer leur action revendicative... Ils s'engagent à appuyer l'action du syndicat et du FRONT POPULAIRE pour faire aboutir ces légitimes revendications, etc. »

Ohé ! camarades de l'Union des mécaniciens de la région parisienne ça ne vous dit rien ! Et l'indépendance du syndicalisme alors ? Allez-vous permettre au lendemain du Congrès de Toulouse qu'on s'assoie déjà sur les résolutions votées ? Allez-vous permettre que des irresponsables prennent en main la défense d'intérêts qui ne sont pas les leurs, au risque d'entraîner les ouvriers dans des aventures dont ils feraient seuls les frais ? Aurions-nous déjà oublié que si nos syndicats ont souvent été démolis c'est parce que des éléments qui leur étaient étrangers se sont mêlés de leurs affaires ?

Félicien Challaye président indésirable

Le « Comité d'aide et d'amnistie au peuple indochinois », que présidait jusqu'ici Félicien Challaye, vieux spécialiste des questions coloniales, vient de s'élargir en une « Ligue pour la défense et l'émancipation des peuples coloniaux ». Fort bien.

Mais sur cette initiative s'est greffée une vilaine petite opération.

Challaye, depuis qu'il a pris contre Romain Rolland la position que l'on sait, est devenu la bête noire de nos national-communistes.

Aussi, à la réunion constitutive de la nouvelle Ligue, le 19 mars, le 120, rue Lafayette avait-il dépêché le ban et l'arrière-ban de ses hommes-liges, avec la consigne : débarquer Challaye.

Parmi eux, Tessier, ancien secrétaire de la Fédération unitaire du Livre, et qui s'était découvert une subite vocation coloniale.

Tous votèrent selon la consigne, et s'en furent, avec la satisfaction du devoir accompli...

Les « remèdes » à la crise

Dans la *Tribune des Fonctionnaires* du 7 mars, le camarade Duret élève des objections contre certains points de l'article publié dans la *R. P.*, du 10 février sous le titre : *A propos de plans et de programmes.*

Je vais tâcher d'y répondre brièvement.

D'abord deux points relativement secondaires :

1° Duret remarque que le moteur de l'activité capitaliste n'est pas la *masse du profit* mais le *taux du profit*. Tout à fait d'accord. Seulement, le taux du profit dépend de deux choses : du taux de la plus-value et de sa masse. Comme nous rejetons *a priori* toute mesure tendant à augmenter le taux de la plus-value, c'est-à-dire le degré d'exploitation du prolétaire, augmenter le taux du profit revient à augmenter la masse de la plus-value. En augmentant celle-ci il est bien évident, en effet, qu'on augmente celui-là : si les circonstances économiques permettent au propriétaire d'un capital donné d'utiliser à plein celui-ci en employant 100 ouvriers, par exemple, au lieu de 50 précédemment, il est évident que le profit qu'il réalisera avec son même capital, c'est-à-dire le taux du profit, sera plus grand.

Il est vrai que Duret déclare aussi qu'il existe un autre moyen d'accroître le taux du profit, c'est la *dépréciation du capital*. Je ne sais pas trop ce qu'il faut entendre par cette expression; je suppose que par « capital déprécié » Duret veut dire un capital dont la valeur en argent a diminué par suite de la baisse du prix des objets qui le constituent. Mais les baisses de prix ne se produisent pas seulement sur les moyens de production (c'est-à-dire le capital), elles se produisent aussi et dans la même mesure sur les marchandises fabriquées avec ce capital, si bien que le profit réalisé par unité de capital (l'un et l'autre étant exprimés dans les nouveaux prix) est finalement le même, numérateur et dénominateur ayant diminué d'autant.

Cependant, si Duret trouvait un moyen d'accroître le taux du profit par dépréciation du capital, je pense qu'il ferait bien de le faire insérer au plus vite dans le plan de la C.G.T., car ce serait sans aucun doute un excellent moyen d'atténuer la crise;

2° D'après Duret, la *reconnaissance de la faillite des chemins de fer* aurait de graves répercussions sur la psychologie des épargnants.

Duret est là, je crois, victime d'une erreur très répandue chez les hommes politiques. Ceux-ci s'imaginent que tant qu'un fait n'est pas reconnu publiquement, la foule ne s'en aperçoit pas. Or l'expérience montre le contraire, et tout particulièrement dans le domaine qui nous occupe : c'est lorsqu'une faillite est avouée, et seulement à ce moment, que la confiance revient, que l'entreprise, ou l'Etat, qui, dans leur période de faillite occulte ne trouvaient plus à emprunter qu'à des taux usuraire, se mettent à retrouver à des taux normaux l'argent qui leur est nécessaire. Ce n'est qu'après avoir réduit son ancien capital (mesure précisément que nous proposons pour les chemins de fer) qu'une société en difficultés peut trouver de nouveaux capitaux; ce n'est qu'après avoir réduit ses dettes, d'une manière ou d'une autre, qu'elle trouve à nouveau à emprunter.

Dans cet ordre de choses, le cas le plus typique et le plus récent est d'ailleurs celui de l'Etat belge. Ce n'est qu'après avoir dévalué de plus d'un quart le franc belge — ce qui est bien, je pense, une faillite avouée — que l'Etat belge, qui venait de répudier partiellement ainsi son ancienne dette, a trouvé tout l'argent qu'il lui fallait, non seulement pour ses besoins courants, mais même pour rembourser avec de l'argent emprunté à des taux bien moindres ses anciens emprunts, intérieurs et extérieurs, conclus auparavant à des taux plus onéreux.

Il n'est personne à l'heure actuelle qui ne se rende compte, clairement ou confusément selon le cas, que les chemins de fer et l'Etat français sont dès maintenant en état de faillite. Le jour où celle-ci sera reconnue et où, en conséquence, on pourra procéder à un « assainissement » de la situation, comme disent les financiers dans leur jargon, en faisant notamment figurer au bilan des chemins de fer des valeurs réelles au lieu des valeurs fictives actuelles, — ce jour-là, l'épargne, loin d'être éfrayée, sera assurée, car elle sera alors en face d'une entreprise et d'un Etat financièrement sains — au moins temporairement.

*

J'arrive maintenant à la chose capitale, mais qu'aucune discussion n'est susceptible de résoudre car elle tient à des divergences trop profondes.

Une économie mixte est-elle possible? Peut-on attaquer et faire disparaître le grand capitalisme tout en maintenant, et même en renforçant, le petit et le moyen capitalisme? Telle est la question.

A cette question les réformistes répondent *oui*, et les révolutionnaires répondent *non*. Car, si nous sommes révolutionnaires, qu'on veuille bien croire que ce n'est ni par amour du panache, ni par goût de la violence; c'est exclusivement parce que le passage graduel et par fragments, du capitalisme au socialisme nous paraît une impossibilité absolue, elle nous apparaît comme la plus manifeste des *utopies*. Pour nous le système capitaliste est un tout, un *bloc*; prétendre vouloir y apporter des changements profonds, y faire ce que, précisément, les auteurs de plans appellent des « réformes de structure », ne peut aboutir qu'à détraquer davantage la machine.

Avons-nous raison? Avons-nous tort? A défaut de l'expérience passée, l'expérience future en décidera encore une fois.

Je ne peux donc dire à Duret, pour terminer, que ce qu'il m'est déjà arrivé de dire plusieurs fois à d'autres camarades sur d'autres sujets : rendez-vous à plus tard! Puissent les « réformes de structure » du plan de la C.G.T. être mises le plus tôt possible en application, afin que nous voyions si elles remédient à la crise, comme le croient les planistes, ou si, au contraire, elles l'aggravent, comme nous le pensons.

R. LOUZON.

Que faire pour la R. P. ?

UN ABONNÉ !

Le Parti ouvrier belge
est pour la défense nationale

Peut-être n'a-t-on pas accordé assez d'attention à la résolution votée, le 23 février dernier, par le congrès extraordinaire du Parti ouvrier belge. On se souvient que ce congrès avait décidé de repousser les projets militaires de M. Devèze. Mais il faut lire les deux premiers paragraphes de la résolution pour se rendre compte dans quel état d'esprit cette décision fut prise. Voici le texte de ces deux paragraphes :

« Le congrès, considérant que, malgré tous les efforts en faveur de la paix, la guerre défensive se présente comme une redoutable possibilité, conséquence du régime actuel;

« Considérant que, la préparation de cette défense, se confondant d'ailleurs avec la lutte antifasciste sur le plan international, constitue une dure nécessité que les circonstances imposent, mais que, dans ce domaine, il importe pour les travailleurs de n'accepter aucune charge qui ne soit absolument indispensable... »

Inutile, n'est-ce pas? d'aller plus loin. Le Parti ouvrier belge est pour la défense nationale. Le contraire ne nous eût-il pas étonnés ?

FAITS ET DOCUMENTS

LES DÉCLARATIONS CONTRE LA GUERRE ET L'UNION SACRÉE

Le Syndicat de l'Enseignement du Rhône

Nous continuons la publication des déclarations contre la guerre et l'union sacrée qui nous sont parvenues — et que la presse ouvrière officielle met soigneusement sous le boisseau, ou à peu près. Voici celle de l'Enseignement du Rhône :

Le syndicat de l'Enseignement laïc du Rhône, devant les événements internationaux actuels, rappelle :

1° Que la clause capitale du Traité de Versailles au point de vue de la paix était le désarmement de l'Allemagne précédant le désarmement général;

2° Que le désarmement de l'Allemagne a été officiellement constaté par le maréchal Foch au 31 janvier 1927;

3° Que les nations dites « victorieuses » n'ont cessé d'augmenter leurs armements, violant ainsi elles-mêmes le Traité de Versailles dans ses clauses de désarmement;

4° Que le Traité de Versailles a été uniquement basé sur les seules responsabilités des Empires centraux et qu'il constitue, par ce fait, une monstruosité juridique puisque, à l'heure actuelle, il est universellement reconnu que ces responsabilités ont été partagées par tous les belligérants.

Le Syndicat ne saurait donc en aucune façon participer au mouvement d'opinion tendant à ranimer les haines entre nations, tendant à reporter sur l'Allemagne seule les responsabilités de la dernière guerre comme celle des conflits futurs qui pourraient surgir.

Le Syndicat déclare qu'une condition essentielle d'une paix stable en Europe est l'annulation du Traité de Versailles et la révision des accords ultérieurs sur la base de l'égalité des droits.

Il ne s'étonne pas outre mesure des événements d'Allemagne. Il fait remarquer que l'occupation de la zone rhénane par les troupes allemandes n'a pas, en fait, plus d'importance que l'occupation de Strasbourg, Nancy ou Metz par les troupes françaises.

Considérant que la classe ouvrière n'a aucun intérêt à défendre par la guerre,

Considérant que la vie de milliers d'hommes ne peut être mise en jeu pour des questions d'amour-propre national,

Le Syndicat :

1° Proteste contre les déclarations du gouvernement Sarraut qui considère la situation du point de vue de la jurisprudence et non de la justice, et aggrave les risques de conflit armé;

2° Réclame la reconnaissance de l'égalité absolue des droits entre tous les peuples, y compris l'Allemagne, et l'ouverture immédiate de négociations avec l'Allemagne pour réaliser en Europe la paix par le désarmement général;

3° Se refuse à toute union sacrée avec un gouvernement quelconque pour l'application de sanctions ou de mesures de guerre contre l'Allemagne dans la situation actuelle;

4° Déclare que si, malgré les efforts de tous les hommes de bonne volonté pour éviter un conflit, ce dernier éclate tout de même, la grève générale et illimitée doit être décrétée sur toute l'étendue du territoire.

Le Syndicat de l'Enseignement du Rhône regrette profondément le silence du Congrès confédéral de Toulouse sur la question de la guerre, silence qui a certainement encouragé M. Albert Sarraut à faire, par T.S.F., de très graves déclarations ne correspondant nullement aux sentiments pacifiques des travailleurs français;

Regrette également que le Bureau confédéral mette entièrement sa confiance dans la Société des Nations telle qu'elle est actuellement constituée;

Comprend mal son silence sur le principe d'une opposition absolue à toute guerre et sur les mesures à prendre immédiatement en face des graves dangers de la situation présente;

Rappelle et maintient plus que jamais le mot d'ordre de grève générale illimitée, votée à l'unanimité par la dernière assemblée générale;

Fait appel à tous les syndicats de France pour qu'ils manifestent d'urgence leur opposition formelle à toute guerre et donnent le maximum de publicité à leurs protestations.

Le Syndicat de l'Enseignement du Rhône demande au Bureau Confédéral de prendre l'initiative de participer à la formation d'un vaste cartel entre les grandes organisations ouvrières et démocratiques qui sont disposées à lutter contre toute guerre dans l'esprit de la motion n° 1 et qui, au cas où la guerre éclaterait, interviendraient par tous les moyens pour la faire cesser rapidement et utiliseraient de toutes leurs forces la crise économique et politique créée par la guerre pour agiter les couches populaires les plus profondes et précipiter la chute de la domination capitaliste.

Le Syndicat des Métaux du Chambon-Feugerolles *Dans sa réunion du 9 mars, le Conseil syndical des Métaux de la vieille cité révolutionnaire du Chambon-Feugerolles a voté l'ordre du jour que voici :*

Vu la situation extrêmement tendue existant actuellement entre la France et l'Allemagne, à propos de la remilitarisation de la rive droite du Rhin;

Se déclare contre toute guerre impérialiste, quelle qu'elle soit; estime que les gouvernants peuvent et doivent s'entendre sans avoir recours à la guerre;

Met en garde tous les ouvriers contre le bourrage de crâne qui consiste à faire croire que c'est l'Allemagne qui provoque en ne respectant pas les traités;

La vérité est que si les gouvernants allemands n'observent pas les traités, les gouvernants français ne les observent pas non plus. La vérité est dans l'impuissance des régimes capitalistes à vaincre la crise économique qui les étreint. Pour prolonger leur domination, les capitalistes veulent lancer encore une fois le prolétariat des deux pays l'un contre l'autre. Les ouvriers ne se prêteront pas à cette combinaison.

De toute urgence, le Syndicat demande à la C.G.T. de préparer la grève générale;

Demande au Front populaire, auquel il adhère, de faire tout son possible pour éviter le conflit : meetings, manifestations, articles de journaux, pression sur les élus, etc...

Il faut éviter ce crime : la guerre.

Appel aux jeunes *Sur l'initiative des « Sévriennes », le texte suivant a déjà été signé par un certain nombre de groupes de jeunes de l'Enseignement :*

Hitler a répudié officiellement le traité de Locarno, les troupes allemandes ont réoccupé la zone rhénane démilitarisée.

Nous nous refusons à considérer ce geste comme une provocation belliqueuse et nous dénonçons les campagnes de presse qui essaient de semer la panique et prêchent « l'union sacrée ».

Nous jugeons que cette mesure inacceptable du point de vue strictement juridique, est l'aboutissement fatal des traités injustes imposés aux vaincus, et la réalisation brutale de l'égalité en droits de la nation allemande; or cette égalité, condition fondamentale de la paix, les vainqueurs se sont toujours refusés à en prendre l'initiative. Pour nous, donc, il ne saurait être question d'une humiliante politique répressive à l'égard du peuple allemand car toute sanction, outre qu'elle pourrait être dangereuse, serait injuste.

Au contraire, nous demandons qu'on prenne en considération les propositions de paix de Hitler et tout d'abord qu'on l'invite à rentrer à la S.D.N. Nous devons lui donner cette occasion de prouver sa bonne foi. Et que rien ne s'oppose plus désormais à ce que l'Allemagne, de concert avec tous les membres de la S.D.N., sans exception, la Russie soviétique y compris, travaille à la construction de la paix.

Nous les jeunes, bien que profondément hostiles au régime hitlérien, convaincus que l'organisation collective de la paix n'est possible qu'entre peuples égaux, répudions la politique de prestige des années antérieures : nous ne voulons plus agir en vainqueurs.

La Commission des Jeunes du Syndicat national des instituteurs : un groupe de 43 élèves de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (majorité); un groupe de 65 élèves de l'École normale supérieure de Sèvres (majorité); des groupes d'élèves des classes de première supérieure des lycées de Paris; Lycée Lakanal, 35; Lycée Louis-le-Grand, 12; Lycée Henri-IV, 29; des étudiants de l'Université de Paris (Lettres, Sciences, Droit, Médecine); un groupe de 50 élèves de l'École technique; la section des Jeunes et des Etudiants de la Ligue internationale des Combattants de la Paix.

P.-S. — Prière à tous les jeunes groupés ou isolés, intellectuels ou ouvriers, d'envoyer leur adhésion à ce texte à A. Drevet : 57, avenue des Peupliers, Boulogne-sur-Seine (Seine).

L'Association Internationale des Travailleurs

Le secrétariat de l'A. I. T. nous prie d'insérer le texte ci-après, intitulé : « Contre toutes les guerres. »

La guerre est de nouveau à nos portes. De nouveau, la duplicité des Etats et les appétits voraces des constructeurs de canons ont amené au bord du précipice les peuples de l'Europe et de l'Asie.

Les dictateurs ont soif.

Mussolini le Maudit, qui se voit à la tête d'un nouvel Empire Romain, civilise, par ses bombardements et ses gaz asphyxiants, les « sauvages » éthiopiens, sans que la Société des Nations soit capable, ou même désireuse, de lui opposer la moindre sanction efficace.

Hitler l'Epileptique, qui se voit, lui, à la tête d'une Europe asservie à sa mégalomanie psychique, embroche sur ses baïonnettes les divers chiffons de papier appelés « traités », imitant en cela, d'ailleurs, tous les Etats et tous les gouvernements.

Staline, l'étrangleur des libertés du peuple russe, dont le rêve d'hégémonie communiste est mitigé de plus en plus par le désir de vouloir « sauver » le monde en accordant un nouveau bail au capitalisme, continue à organiser une armée rouge — puissante par ses armements et par son amour de la patrie en danger...

Le Japon; dont l'impérialisme affamé cherche toujours de nouveaux débouchés pour sa surpopulation, cherche à avaler la Chine et la Sibérie Orientale, et s'arme en conséquence.

Sous le prétexte de sauvegarder la paix et l'honneur des traités, les pays « démocratiques », tels que l'Angleterre, la France, la Belgique, s'arment jusqu'aux dents — comme des bandits de grands chemins...

La course vertigineuse aux armements à laquelle participent aujourd'hui tous les pays, implique nécessairement une surproduction inévitable, et à brève échéance, de matériel de guerre. Il ne restera qu'un seul moyen pour enrayer cette saturation : la guerre.

Devant ce danger réel d'une guerre prochaine qui détruira tout ce que les peuples ont pu, par des sacrifices énormes, amasser jusqu'ici de bien-être relatif et de libertés politiques, économiques et sociales, le prolétariat de tous les pays doit proclamer hautement que la patrie n'existe pas pour lui tant qu'il continue à être exploité et asservi; que toute guerre est antiprolétarienne de par son caractère impérialiste et capitaliste, quel

que puisse être l'agresseur initial « formel », qu'il n'existe pas, par conséquent de guerre défensive; et que les frontières politiques n'ont été créées que dans le but de faciliter les guerres périodiques qui affaibliraient et, si possible, détruiraient les moindres velléités de révolte des peuples asservis.

Les organisations ouvrières révolutionnaires resserrées autour de l'Association Internationale des Travailleurs, doivent, chacune dans son pays, faire appel à l'action de tous ceux qui acceptent ces bases fondamentales de leur conception antimilitariste.

Les mois qui nous séparent aujourd'hui de la prochaine conflagration mondiale doivent nous dicter notre devoir: Ensemble avec tous ceux qui, comme nous, voient dans la course générale aux armements la débâcle prochaine du mouvement révolutionnaire mondial si on laisse agir le capitalisme et toutes les forces réactionnaires des Etats, se mettre à la besogne immédiate de propagande et d'agitation contre toutes les guerres et contre toutes les patries.

En outre, préparer d'ores et déjà les cadres d'action révolutionnaire immédiate et les groupes de choc capables de susciter, en opposition à un déclenchement soudain des forces militaristes d'un pays, un mouvement concerté d'organisation révolutionnaire contre la guerre, dont la forme la plus concrète serait le déclenchement d'une *grève générale insurrectionnelle expropriatrice* susceptible d'empêcher la guerre et de soulever les masses populaires pour une *révolution sociale libératrice*.

Il faut que chacune des Centrales affiliées à l'A.I.T., cherche, dès aujourd'hui, à grouper autour d'elle tous les éléments susceptibles de renforcer son activité dans les directions indiquées. Aucune méthode révolutionnaire ne doit être délaissée. Que chaque Centrale élabore celles qui conviennent le mieux à son activité propre et à l'ambiance du milieu où elles devront être mises à exécution.

Mais que tous les membres de notre Internationale n'oublient pas le principal : il n'y a pas de temps à perdre. Chaque jour nous rapproche du cataclysme. Chaque jour d'activité consciente de notre part nous rapprochera davantage de la Révolution Sociale — seule arme capable de briser celle du Capitalisme et de l'Etat.

Il n'existe pas aujourd'hui, de pays neutres dans la question de la guerre. Tous doivent agir d'un commun accord, sur des bases communes, pour un but commun.

*Contre toutes les guerres, d'où qu'elles viennent!
Pour la révolution sociale, où qu'elle commence!*

Le Comité de Vigilance de Caen

Une camarade nous communique la résolution votée par le

Comité de Vigilance des Intellectuels de Caen :

Le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes (section de Caen), fidèle aux principes de Vigilance formulés aux congrès d'avril et novembre 1935, et persuadé que la guerre n'est pas fatale, se refuse à considérer la dénonciation du traité de Locarno comme une menace de conflit immédiat, et déclare qu'il existe actuellement une seule politique capable d'assurer la paix véritable.

Il considère comme une hypocrisie de parler de paix durable si l'Allemagne n'est pas appelée à y participer « sous le régime de l'égalité en droits ». Il dénonce comme un grave danger toute action de la presse qui tend à exagérer le péril et à créer un état de panique par des images et des manchettes destinées à nous disposer à la crainte et à nous faire penser selon cet ordre d'émotions.

Il estime que refuser, actuellement, de parler avec Hitler, proposer de lui appliquer des sanctions et de les soutenir jusqu'à la guerre même, se déclarer prêt à faire une nouvelle Union Sacrée, la dernière, pour lutter contre le fascisme, c'est faire là une politique inverse à celle de Vigilance.

Le C.V.I.A. lutte contre cette attitude extrême-

ment dangereuse et basée sur la croyance, avouée ou tacite, que la situation actuelle n'a d'autre issue que la guerre. La paix est possible à condition d'oser la faire, à condition :

1° De considérer le fait brutal du réarmement de la zone démilitarisée du Rhin, comme la conséquence fatale de la politique suivie par nos gouvernements à Versailles et depuis 1919, et de proposer la démilitarisation de la zone rhénane allemande comme un prélude à une démilitarisation générale.

2° De se déclarer prêt à discuter des conditions de paix d'Hitler, sur un pied d'égalité avec la nation allemande.

3° D'en finir avec les difficultés que soulèvent les clauses injustes du traité de Versailles en réclamant :

La révision des traités;
Le désarmement général.

Comité de Vigilance de St-Quentin

La section de Saint-Quentin du C.V.I.A. réunie le 9 mars 1936, à la Maison du Peuple de Saint-Quentin, à l'unanimité :

1° En présence du coup de force hitlérien, dénonçant unilatéralement le pacte de Locarno et mettant les Etats signataires du pacte et la S.D.N. devant le fait accompli;

Né s'étonne nullement d'un tel acte, conforme aux traditions de brutalités des régimes fascistes et de leurs dictateurs mégalomanes :

Constata que ce coup de force ne peut constituer pour personne un coup de surprise, qu'il était prévu depuis longtemps, qu'il s'explique par la politique de « prestige » et de « force » des gouvernements français successifs aux ordres du grand Capital, depuis le traité de Versailles, en passant par l'occupation de la Ruhr, jusqu'aux fortifications bétonnées de l'Est, postérieures au pacte de Locarno;

Dans ces conditions, s'indigne de la campagne de panique et de psychose de guerre menée à propos de ce geste théâtral par une presse servile et mercenaire, moins soucieuse des intérêts de la paix et du peuple français que d'une publicité à grand rendement, ainsi que de certains intérêts électoraux, gravement menacés par les succès prévus pour le Front populaire...

...En rappelant que l'Histoire impartiale et objective a démontré que l'Allemagne ne porte pas dans la guerre de 1914 la seule responsabilité, et que sa condamnation par le traité de Versailles a développé chez le peuple allemand un complexe de défiance et de peur qui n'est pas le moindre élément du succès d'Hitler et de la crise d'aujourd'hui;

Fidèle à la tradition du C.V.I.A. réclame une fois de plus la révision pacifique des traités et la reprise pacifique intensive de l'action pour le désarmement;

Exige une réponse aux offres d'entente pacifique d'Hitler, qu'il faut mettre au pied du mur.

2° N'étant pas dupe des appels à l'Union sacrée, traditionnels en période de tension internationale, et considérant que l'Union sacrée, comme la guerre, ne peuvent profiter qu'aux privilégiés du régime capitaliste et aux exploités du peuple;

Maintenant plus que jamais son opposition irréductible à toute union sacrée de nom ou de fait, et demande au C.V.I.A. d'intensifier son action contre la féodalité financière et industrielle.

3° Considérant que l'Histoire nous a suffisamment appris qu'hors le cas spécial des guerres de conquête coloniale (guerre d'Abyssinie) il n'y a jamais eu de guerre à responsabilités unilatérales;

Estime que « si une guerre éclatait néanmoins », la faute en incomberait autant à notre propre capitalisme qu'au bellicisme fasciste;

Dans ces conditions, répudie toute solidarité avec nos classes dirigeantes dans les dangers de guerre créés par elles;

Et, reprenant les décisions unanimes du dernier Congrès du C.V.I.A., se refuse par avance à toute participation à quelque guerre que ce soit contre un peuple quelconque et sous aucun prétexte.

ENTRE NOUS

Fichu retard ! Déjà, de notre faute, le précédent numéro avait, à la mise en pages, deux ou trois jours de retard. Mais vint encore s'y ajouter le temps pris par la poste pour l'expédition, en raison, paraît-il, du surcroît de travail provoqué par la prochaine foire électorale. Malheur ! Tout cela fit que nos abonnés ne reçurent guère avant le 3 avril le numéro du 25 mars.

Une fois de plus, nous leur faisons nos excuses. Sans doute, ce numéro-ci sera-t-il à peu près à l'heure. Et nous allons tâcher, sérieusement, que cela dure.

Côté rédaction, les événements nous commandent un très gros effort. Nous sommes, en effet, une des rares publications qui s'opposent au nouveau chauvinisme, qui se dressent contre la préparation de la « prochaine dernière ». Il nous faut inlassablement donner nos raisons. Il nous faut sans cesse travailler à ouvrir les yeux de ceux qui se laissent entraîner par la politique criminelle du Parti communiste.

Le même très gros effort devrait être également accompli côté administration. C'est le moment ou jamais de faire lire la R. P. C'est le moment ou jamais de lui procurer de nouveaux abonnés. Pourtant, il ne semble pas que nos amis en soient persuadés, puisque le nombre des abonnés nouveaux, en ce moment, ne parvient pas à égaliser celui des suppressions. C'est que nous sommes tous longs à nous mettre en route. Mais nous espérons bien que cela ne sera que passager et que, bientôt, nous reprendrons notre marche en avant.

Votre obole, S. V. P. !

Pour nous permettre de faire face aux événements d'aujourd'hui — et aussi, c'est très important, pour nous préparer à faire face aux événements de demain — nous adressons à tous nos camarades un appel en faveur de notre souscription permanente.

Il nous faut constituer au plus vite une sorte de trésor de guerre — c'est, malheureusement, le mot.

Que nos amis y pensent en renouvelant leur abonnement.

Une conférence d'Yvon

Sous les auspices de la Fédération communiste libertaire, notre ami et collaborateur Yvon fera le dimanche 19 avril, à 15 heures très précises, salle du restaurant Benoit, 75, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (10^e), une conférence sur « *les classes sociales en U.R.S.S.* ». Les abonnés de la R. P. sont cordialement invités. Participation aux frais : 1 franc.

Notre souscription

Février. — A. Pelletier (Paris), 10; Jean Chaneaux (Jura), 10; Huitel (Seine-Inf.), 10; Chapey (Seine), 5; Cuny (Paris), 10; Ménéucci (Alger), 10; Mme Baudin (Saône-et-Loire), 10; Jacques Mesnil (Seine), 50. — *Total* : 115 francs.

Mars. — Lavoipierre (Seine), 1; Alfred Pevet (Seine), 20; Farsy (Pas-de-Calais), 10; Piron (Seine), 10; Loiseau (Rhône), 460; Poussif (Paris), 10; G. Pelletier (Paris), 10; Lucie Colliard (Seine), 5; Ravel (Puy-de-Dôme), 10; Fernand Martin (Drôme), 5. — *Total* : 541 francs.

Abonnements de soutien

Février. — Delsol, 100; Romagne, 10; Jean Chaneaux, 100; Barrué, 100; Lafontaine, 50; Chambelland, 50. — *Total* : 410.

Mars. — Lévy, 78; Jean Vidal, 60; Romagne, 10; Chambelland, 40; Mlle Boyer, 100; C. Raymond, 50. — *Total* : 338.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.

UN LIVRE INDISPENSABLE

Alfred ROSMER

Le Mouvement ouvrier pendant la guerre

■ ■ ■

De l'Union sacrée
à Zimmerwald

■ ■ ■

Un volume in-8 carré de 600 pages. Prix : 45 fr.
Pour les abonnés de la R.P., le prix de souscription à 30 francs sera maintenu jusqu'au 1^{er} Mai.
LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, rue Sambre-et-Meuse, PARIS-X^e. - Chèque postal : Paris 43-08

Dimanche 19 Avril à
15 heures
très précises

SALLE DU RESTAURANT BENOIT
75, Rue du Faubourg Saint-Martin, PARIS-X^e

YVON

parlera sur :

“Les Classes Sociales en U.R.S.S.”

au Cercle d'Etude de la F. C. L.

Participation aux frais : **UN** franc

Centre de Culture Intellectuelle, Technique et Artistique
du Comité des Loisirs de la Région Parisienne
85, Rue Charlot, PARIS-III^e

VENDREDI 17 AVRIL, à 20 h. 30

Maison de la Coopération,
31, Boulevard du Temple - PARIS-3^e
SALONS BONVALET

Le Plan de la C. G. T.

par **BELIN**, Secrétaire de la Confédération
Générale du Travail

sous la présidence de
Auguste FAUCONNET, Secrétaire Général de l'Union
des Coopérateurs

Participation aux frais : **1** franc.

**LA R. P. est vendue
au numéro...**

... à PARIS

Librairie du Travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse;
Marchand de journaux, 25, rue de la Grange-aux-Belles ;
Kiosque, angle de la rue de la Douane et de la place de la République;
Librairie de la Poste, angle de la rue Coytel et de l'avenue des Gobelins;
Kiosque, angle du boulevard de Port-Royal et de la rue Saint-Jacques;
Kiosque, angle de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Jacques;
Kiosque, 17, boulevard Saint-Michel;
Ancienne Librairie Delesalle, 16, rue Monsieur-le-Prince;
Kiosque, angle du quai Conti et du quai de Corse;
Librairie de « La Lumière », 69, boulevard Saint-Germain.
Librairie Picard, boulevard Saint-Michel.
Librairie des Travailleurs, 47, rue Bénard (14^e).

... en PROVINCE

ALGER. — Chez Crespo, 7, rue Berthézienne;
AMIENS. — Chez Barbet, 3, rue Dom-Grenier;
FIRMINY. — Navant, à la Bourse du Travail;
MARSEILLE. — Kiosque de la Bourse du Travail, rue de l'Académie;
MONTPELLIER. — Chez Louman, 23, rue de la Valfère;
NARBONNE. — Chez Pierre Albert, maison Gailard, route de Carcassonne.
TOULON. — Chez Cambier-Roscius, avenue de Verdun;

MUSÉE DU SOIR

CERCLE CULTUREL PROLÉTARIEN

Sous le patronage de l'Union des Syndicats
de la Région Parisienne et du Groupe des
Ecrivains Proletariens

BIBLIOTHEQUE
CLUB
EXPOSITIONS

15, rue de Médéah, PARIS-XIV^e

Camarade syndiqué,

Tu seras cordialement accueilli à la

Bibliothèque

*que l'Union des Syndicats et le Groupe des
Ecrivains Proletariens viennent d'ouvrir*

15, rue de Médéah (14^e)

TU Y TROUVERAS :

*Des milliers d'ouvrages, brochures, collec-
tions de journaux et revues et dossiers
de documents.*

Ouvrages techniques et littéraires.

Ouvrages de Sociologie et de Philosophie.

TU Y VERRAS :

*Des Expositions de peinture, photographies
et documents.*

ET TU Y CONNAITRAS :

Des amis.

HEURES D'OUVERTURE :

Tous les soirs (sauf dimanches et fêtes)
de 8 h. 1/2 à 11 heures, et le samedi après-
midi, de 2 heures à 6 heures.

COLLECTION DE "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" - II

R. LOUZON

L'Économie Capitaliste

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

D'abord, comprendre !

Un volume, envoyé franco contre 12 francs versés
à notre Compte postal : "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" 734-99 Paris

ROSA LUXEMBOURG

L'ACCUMULATION DU CAPITAL

CONTRIBUTION A L'EXPLICATION
ÉCONOMIQUE DE L'IMPÉRIALISME

TRADUCTION ET PRÉFACE DE MARCEL OLLIVIER

TOME I — 1 volume : 12 francs

ÉDITIONS DE LA LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, RUE DE SAMBRE-ET-MEUSE, PARIS-X^e
Chèques postaux PARIS 43-08

SI VOUS VOULEZ AIDER A CONQUÉRIR

L'AMNISTIE

pour des milliers d'Annamites qui pourrissent encore dans les bagnes d'Asie et de Guyane
PROPAGEZ LA VÉRITÉ

en répandant la brochure

Deux ans d'Indochine - UN FLEUVE DE SANG

Demandez-nous-en un colis :

Les 10 exemplaires :	9 francs,	} FRANCO.
les 50 —	40 francs,	
les 100 —	60 francs.	

Le tout contre un mandat envoyé à notre compte de chèques-postaux :
RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE, 54, rue du Château-d'Eau, PARIS. Compte N° 734-99. Paris